ELECTROTECH mag

Le magazine des industries électriques, électroniques et de communication — MARS 2022 — 7

Entretien avec

Philippe VARIN,

Ancien Président
de France Industrie
Page 6

Décryptage

Hubert MONGON,

Délégué général de l'UIMM
Page 8

Dossier

Présidentielle 2022 : l'industrie candidate

Page 9

FIEEC

Sommaire

P.9

Dossier

Présidentielle 2022 : l'industrie candidate

P.6

Entretien avec

Philippe VARIN,
Ancien Président
de France Industrie

P.8

Décryptage

Hubert MONGON,
Délégué général
de l'Union des Industries et Métiers
de la Métallurgie

P.5 **Edito**
Laurent Tardif, président de la FIEEC

P.6 **Entretien avec**
Philippe VARIN, Ancien Président de France Industrie

P.8 **Décryptage**
Hubert MONGON, Délégué général de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM)

P.9 **Dossier**
Présidentielle 2022 : l'industrie candidate

P.16 **Repères**
La Fédération
Numérique
Bâtiment
Développement durable
Électronique
Électrique
Formation
Innovation
International | Europe

P.44 **Carnet**

P.46 **Place aux partenaires**
« **Ampère 200 ans** » : Une action collective pour créer « l'étincelle » auprès de la jeunesse

P.47 **Agenda**

Vous souhaitez figurer dans la prochaine édition ? Contactez communication@fieec.fr
pour relayer vos actualités ou disposer d'un espace publicitaire.

Directeur de publication : Benoît Lavigne – Délégué Général de la FIEEC
Rédacteur en chef : Emmanuelle Legrand – Responsable Communication institutionnelle de la FIEEC
Graphiste : Agence DixHuit – Clémentine Crétois | **Imprimerie** : DESKOM – certifié PEFC

Édito

Chers collègues, chers amis,

L'élection présidentielle approche à grands pas et depuis plusieurs mois, notre Fédération œuvre à la promotion des enjeux industriels dans le débat public. Le lancement de notre plateforme de propositions est le moment idéal pour interpeller directement les candidats et **faire entendre la voix des acteurs de l'industrie**. La réindustrialisation est d'ailleurs devenue un sujet de la campagne et nous pouvons nous en féliciter !

Dans ce numéro, nous avons notamment souhaité revenir sur les enjeux d'approvisionnement en matières premières. Comme vous le savez, les électrotechnologies nécessitent des ressources, que cela soit en cuivre, primordial pour les infrastructures énergétiques, ou en terres rares, essentielles pour les industries électroniques et numériques. Les récentes pénuries, conjuguées à l'augmentation des prix d'acheminement et aux délais d'approvisionnement, n'ont fait qu'accentuer l'importance de ces matières pour développer les solutions aux enjeux d'avenir.

Or, la France et l'Europe accusent un retard sur l'exploitation et la production des terres rares, dominées par la Chine qui produit plus de 50% de la demande mondiale. Mais s'il y a une chose que la crise sanitaire a mis en évidence, c'est la tendance au protectionnisme de certains Etats. Pouvons-nous vraiment nous contenter de dépendre d'un seul Etat pour approvisionner nos industries ? La réponse est non, évidemment.

C'est pourquoi **cette question d'accès aux ressources doit devenir un sujet de campagne**, et le futur Président de la République devra assurer à nos industries un accès pérenne à ces matériaux. En attendant cette échéance, la FIEEC reste pleinement mobilisée auprès des pouvoirs publics, en lien avec l'ensemble des secteurs concernés.

Je ne peux conclure sans évoquer le conflit en cours en Europe de l'Est : **toutes mes pensées vont aux ukrainiens**, à toutes les victimes et à tous ceux ayant de la famille et des proches là-bas. Certaines de nos industries ont des salariés dans cette région de l'Europe et nous les assurons de notre solidarité face à cette épreuve. S'il est encore trop tôt pour mesurer l'impact de cette crise sur l'économie, je forme le vœu qu'une issue soit rapidement trouvée pour revenir à la situation de paix à laquelle nous aspirons tous.

En cette période qui promet d'être mouvementée, la FIEEC sera à vos côtés, une fois de plus.

Bonne lecture.

Laurent TARDIF

Crédit photo : @Bercy.

Entretien avec

Philippe VARIN, Ancien Président de France Industrie

Sur son rapport "Sécurisation de l'approvisionnement de l'industrie en matières premières minérales" remis en janvier 2022

1. Quelles sont les principaux enjeux attachés à la sécurisation des approvisionnements en France ?

Le monde sans carbone vers lequel nous nous dirigeons sera un **monde « *riche en métaux* »**. Pour faire fonctionner les batteries et les aimants permanents des véhicules électriques et des éoliennes, nous allons avoir une **explosion de la demande mondiale à l'horizon 2030** – multiplication par 2 à 4 pour le Cuivre, le Nickel et le Lithium, et la demande de « terres rares ». Cette transition, qui mobilisera un large volume d'investissements, présente opportunités et risques, dont celui de ruptures d'approvisionnement. La sécurité d'approvisionnement sera donc critique pour **parer les risques de pénurie**, comme ceux que nous vivons sur les composants électroniques. Dans un contexte d'**instabilité géopolitique croissante**, le traditionnel « *triangle du pétrole et du gaz* » (Arabie Saoudite, Etats-Unis, Russie) risque d'être remplacé par d'autres nations comme la Chine disposant de gisements sur leur sol pour ces matériaux. Sécuriser l'approvisionnement de l'industrie française et européenne en métaux critiques et en matières premières minérales est donc essentiel. C'est tout l'objet de la **mission qui m'a été confiée** en septembre dernier par Barbara Pompili, Ministre de la Transition écologique, et Agnès Pannier-Runacher, Ministre chargée de l'Industrie. Celle-ci s'articule autour de quelques axes clés : 1/ Evaluer avec les industriels le niveau de sécurité des approvisionnements en métaux ; 2/ Préciser leurs besoins et 3/ Proposer une organisation du travail des acteurs privés et publics pour améliorer la résilience aux métaux critiques des chaines de production.

> « La France est plutôt moteur dans la réflexion, et bientôt dans l'action

2. Notre pays, et plus largement l'Europe, sont-ils en retard sur ce sujet ?

La Chine a beaucoup d'avance : peu riche en matières premières, hormis les terres rares (elle produit plus de 50% de la demande mondiale, avec des modes de production industrielle très polluants), elle s'est positionnée très tôt pour maîtriser le traitement de toutes les matières premières nécessaires à la transition énergétique. Ainsi, elle **contrôle 40 à 60% des chaines de valeur Lithium, Cobalt et Nickel**, et produit **90% des aimants**. Les USA sont focalisés sur cette dépendance depuis 5 ans avec leur « *Grand Strategy* », qui déploie à long terme et de manière intégrée les efforts de leurs différentes administrations publiques et des industriels. Au **plan européen, l'identification des vulnérabilités a été lancée**, en complément de la mise à jour de la stratégie industrielle de mai 2021, avec une **analyse détaillée des dépendances stratégiques de l'Union, produit par produit**. Dans ce contexte,

la France est plutôt moteur dans la réflexion, et bientôt dans l'action, au travers des recommandations concrètes que nous avons présentées au Conseil informel des ministres de l'Industrie de l'Union européenne à Lens le 1er février dernier.

3. Selon vous, y a-t-il un nouveau modèle d'Etat stratège à imaginer ?

Ce qui est sûr, c'est que cette sécurisation nécessite la mise en œuvre d'une **stratégie cohérente de l'ensemble des acteurs, publics et privés**, de l'amont minier jusqu'au recyclage, en passant par la transformation des minerais et la production des batteries. Les recommandations formulées dans le rapport sont d'ailleurs le fruit d'une consultation de nombreux partenaires - comités stratégiques de filières (CSF Mines et Métallurgie, Automobile, Chimie et Nouveaux systèmes énergétiques), institutions scientifiques (BRGM, CNRS, CEA), experts et dirigeants d'entreprises, responsables de l'UE (Commission, BEI, EIT Raw Materials et Innoenergy) - avec le soutien de France Industrie, du Conseil National de l'Industrie et de Bercy (CGE). Le plan d'actions repose également sur plusieurs partenariats privé/public, qui s'articule autour de 3 volets :

- **L'accès aux ressources minières** : avec la création d'un fonds d'investissement dans les métaux stratégiques pour la transition énergétique, et l'accompagnement des projets dans des pays tiers en lien entre l'Etat et les industriels ; le lancement d'un observatoire des métaux critiques pour mobiliser les moyens des industriels et du BRGM.
- **Le plan industriel** : avec la constitution d'une plate-forme « Batteries » à Dunkerque, à proximité des 3 futures gigafactories, pour les étapes industrielles amont ; elle intégrera les volets compétences, recyclage et R&D, avec une feuille de route technologique partagée. S'y ajoutera un écosystème autour de la constitution d'une filière « Aimants » sur une plateforme en constitution à Lacq.
- **Le plan européen** : avec l'adoption du Règlement Batteries de l'UE (passeport européen avec performance en émissions de C02), avec le choix par les industriels d'un référentiel certifiable pour la «mine responsable» ; il favorisera l'acceptation de nouveaux sites miniers et l'intégration dans la taxonomie de l'UE, sans distorsion de concurrence avec les pays tiers.

Un **délégué interministériel aux matériaux stratégique**s suivra la mise en œuvre de toutes ces décisions, sous l'égide du Conseil National de l'Industrie, pour assurer un lien étroit entre l'Etat et les industriels.

> **Cette sécurisation nécessite la mise en œuvre d'une stratégie cohérente de l'ensemble des acteurs, publics et privés.**

Décryptage

NOUVEAU DISPOSITIF CONVENTIONNEL DE LA METALLURGIE

convention collective de la métallurgie
un nouvel élan pour l'industrie

Hubert MONGON,
Délégué général de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie

A la suite de la signature de la nouvelle convention collective de la métallurgie le 7 février dernier, Hubert Mongon décrypte pour la FIEEC les enjeux et perspectives de ce chantier aussi titanesque que déterminant pour l'avenir de l'industrie.

La nouvelle convention collective est une **avancée historique** pour l'industrie. Ces dernières décennies, notre industrie s'est considérablement transformée : elle est devenue plus mondialisée, plus technologique, plus verte. L'organisation du travail a évolué, les attentes des salariés ont également progressé en faveur de davantage de sens et de qualité de vie au travail. Nos précédents textes conventionnels n'avaient que trop peu suivi cette transformation, devenant un véritable empilement de textes complexes et de dispositions hétérogènes entre les bassins d'emplois. Cette situation était source d'insécurité juridique et de rigidités, dans un contexte où l'industrie doit, plus que jamais, être compétitive et attractive.

En 2016, nous nous sommes donc attelés, avec les organisations syndicales de la branche, à unifier, transformer, moderniser notre convention collective. Durant **plus de 5 ans**, nous avons démontré la vitalité et l'exigence du dialogue social au sein de notre branche, en créant une dynamique collective avec les territoires, les entreprises et les organisations syndicales.

Nous avons réussi à signer un **texte ambitieux qui allie performance économique et progrès social**. Ce cadre commun va ainsi organiser la vie quotidienne des **1,6 million de salariés** au sein des **42 000 entreprises de la branche**.

De 25 accords nationaux et 76 conventions collectives territoriales qui existaient depuis les années 50, nous avons abouti à un « **socle commun** » de règles et principes applicables sur l'ensemble du territoire, soit une même convention pour assurer un cadre commun pour tous dans la métallurgie. Elle porte de nombreuses innovations clés pour les salariés et les entreprises.

D'abord, une profonde simplification et un cadre social sécurisé qui va permettre aux entreprises de gagner en compétitivité. Ce nouveau cadre nous permet également de mieux appréhender les métiers émergents et de développer les emplois de demain.

Elle permet également de construire des parcours solides et adaptés pour chaque salarié : la nouvelle convention crée une **classification unique et objective** pour tous les emplois de la branche. Cette nouvelle grille permet de définir les salaires au niveau national. Autre nouveauté importante : pour la première fois, la branche se dote d'un **régime de protection sociale propre étendu aux non-cadres.**

Le déploiement de la nouvelle convention collective a démarré dès la signature définitive. L'entrée en vigueur des différents accords sera concentrée sur la date unique du **1er janvier 2024**, à l'exception du thème relatif à la protection sociale, qui entrera en vigueur au 1er janvier 2023.

Dossier

PRÉSIDENTIELLE 2022 : L'INDUSTRIE CANDIDATE

Par leur nature, même si leurs profils sont très variés, nos industries électro technologiques sont au cœur des transitions environnementales, industrielles et numériques. L'actualité récente a rappelé l'importance **stratégique** de ces industries pour notre pays.

La crise sanitaire a mis en évidence la nécessité pour la France et l'Europe de disposer d'**infrastructures numériques performantes**, sécurisées et souveraines.

La guerre froide technologique entre les États-Unis et la Chine illustre la nécessité pour la France et l'Europe de garantir leur **autonomie technologique et numérique**. Or la crise a mis en lumière la vulnérabilité de nos sociétés et de nos industries, par exemple automobiles, face à la pénurie de certains composants microélectroniques compte tenu de la faiblesse européenne dans certaines chaines de valeur pourtant hautement stratégiques.

Le réchauffement climatique impose une **transition énergétique** à marche forcée.

Pour ces raisons, les entreprises électrotechnologiques appellent les candidat(e)s à la Présidence de la République à investir dans les infrastructures permettant d'accélérer les transitions énergétiques et numériques.

Consultez l'intégralité du Livre Blanc de la FIEEC.

NOS FILIÈRES AU CŒUR DES TRANSITIONS EN FRANCE

La révolution industrielle, comme la révolution internet, ont été rendues possibles par un déploiement important d'infrastructures. De même, les révolutions sociétale, environnementale et numérique que nous devons conduire aujourd'hui et demain ne pourront avoir lieu sans des investissements massifs dans nos infrastructures énergétiques et numériques.

Ces transformations concernent en premier lieu les bâtiments, pour permettre demain aux personnes âgées de vieillir à leur domicile, d'en réduire la consommation énergétique ou encore d'augmenter les capacités de télétravail, diminuant du même coup les mobilités et la pollution. Elles concernent également tout notre appareil industriel qui doit intégrer son impact environnemental, opérer sa révolution numérique, se protéger des cyberattaques.

L'électrique, l'électronique, les communications sont au cœur de la relance. L'enjeu est clé. Il s'agit ni plus ni moins d'éviter un décrochage technologique la France, de garantir sa souveraineté numérique, de décarboner son économie et de favoriser les conditions de sa réindustrialisation.

NOTRE CONTRIBUTION À LA FRANCE DE DEMAIN

Dans ce contexte, nos entreprises électrotechnologiques entendent apporter leurs contributions au débat présidentiel pour 2022, en portant des propositions concrètes pour construire une France industrielle forte, innovante et durable.

Tous les leviers disponibles devront être mobilisés pour réussir ces transformations, qu'il s'agisse de soutiens à l'innovation, d'évolutions législatives, de fiscalité incitative. Enfin, ces transitions ne pourront se faire sans l'Europe et le prochain Président de la République devra renforcer la vitalité de l'industrie française en s'appuyant sur une coopération européenne renforcée.

Nos industries ont démontré leur capacité à proposer des solutions concrètes aux grands défis sociétaux et environnementaux. Plus que jamais, il nous appartient de réaffirmer la place de l'industrie française dans le monde : stratégiquement indépendante et fortement exportatrice, pourvoyeuse d'emplois, innovante, clef de voûte de la transition numérique et énergétique de notre pays.

LA FIEEC APPELLE LES CANDIDAT(E)S À LA PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE À INVESTIR DANS LES INFRASTRUCTURES PERMETTANT D'ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUES ET NUMÉRIQUES

Axe 1 : en partant à la reconquête de notre souveraineté économique

Parmi nos propositions :

- **Intégrer l'enjeu d'accès aux matières premières à la diplomatie économique**, en mettant en place des accords de long terme.
- S'assurer les réglementations environnementales soient efficacement appliquées, à travers **une surveillance de marché adéquate**, pour lutter efficacement contre la prolifération des produits non conformes.
- Mettre en œuvre une coopération effective entre les pouvoirs publics et les entreprises pour la surveillance du marché – en s'appuyant sur l'article 9 du règlement européen 1020/2019.
- Adopter une démarche visant à **limiter les sur-transpositions** en droit national.

Axe 2 : en investissant dans les infrastructures énergétiques et numériques

Parmi nos propositions :

- Instaurer un grand **plan d'investissement dans les infrastructures**, pour mettre en œuvre les transitions énergétiques et numériques.
- Mettre en place les conditions pour attirer des fonds de financement long terme en vue de développer les réseaux.
- Faciliter l'accès aux financements durables (taxonomie) pour les électrotechnologies en valorisant davantage leur contribution à la lutte contre le changement climatique et à l'efficacité des ressources.
- **Intégrer les critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics** et leurs projets d'achats, pour renforcer l'exemplarité de l'État et des pouvoirs publics en matière d'achat public durable pour faciliter l'accès des entreprises locales aux marchés publics.

«Notre activité industrielle dépend d'un accès aux matières premières. La compétition est mondiale et l'Etat doit être un soutien dans ces approvisionnements.»
Laurent TARDIF,
Président de la FIEEC
Président de la Région Europe du Sud
PRYSMIAN GROUP

«Ni transition écologique, ni transition numérique sans Plan d'investissement ambitieux pour les infrastructures de demain.»
Eric FRANCEY
Président du SYCABEL

«Notre marché est international mais la France reste championne du monde des règlementations. Appuyons-nous sur des règles européennes sans les alourdir par un millefeuille réglementaire.»
Simon BARBEAU
Vice-président Branche biens de consommation durables de la FIEEC
CEO du GROUPE BRANDT

«Diverses mesures dans les réglementations récentes insistent sur le rôle de la commande publique dans la transition vers une économie circulaire. Encore faut-il que la pondération entre les critères de sélection soit revisitée afin que les critères environnementaux ou sociaux aient autant de poids que les critères de prix.»
Catherine Martial
Présidente du GT Environnement et RSE de l'AFNUM
Chef de projet Développement durable Marchés EMEA – HP Inc.

Axe 3 : en soutenant l'innovation des filières stratégiques

Parmi nos propositions :

- **Développer un plan de formation pour les filières électrotechnologiques** (promotion des métiers, réforme des diplômes professionnels, insertion professionnelle, mixité…).
- **Faciliter l'accès des PME à la cybersécurité** en créant un crédit d'impôt cybersécurité et un **marché équilibré de l'assurance dans ce domaine**.
- Péreniser les dispositifs de soutien au financement de la R&D (crédit d'impôt recherche) et à l'export.
- Promouvoir à l'échelle européenne un European Fab Act, comme cela a pu être fait en France, pour inviter les acteurs économiques à favoriser la supply chain française et européenne.
- **Soutenir le programme conjoint sur l'électronique de puissance avec la filière automobile** qui est un enjeu majeur pour le déploiement du véhicule électrique et connecté.

Axe 4 : en adaptant les bâtiments aux révolutions sociétale, énergétique et numérique

Parmi nos propositions :

- **Intégrer l'accompagnement du vieillissement** de la population et du maintien à domicile au cœur de la politique de construction de logement, et dans la rénovation de l'existant. En particulier, augmenter le montant du taux de crédit d'impôt pour des travaux et services d'équipement facilitant l'accessibilité et le maintien à domicile à hauteur de 50 %.
- **Renforcer la performance numérique des bâtiments** en étendant les aides financières pour la rénovation à l'aménagement numérique des logements (Ma prime rénov, CITE, TVA à 5,5 % …).
- Lever les derniers freins, notamment techniques, réglementaires et fiscaux, **au déploiement de la fibre optique et favoriser au maximum l'homogénéité des infrastructures très haut débit** afin d'en faciliter l'interopérabilité et la maintenance en vue d'atteindre la couverture complète du territoire d'ici 2025.
- Instaurer un cadre réglementaire favorable à l'autoconsommation des énergies renouvelables.

«La FIEEC représente des filières innovantes, puisque nos entreprises consacrent près de 8 % de leur CA à la R&D. Cet investissement est rendu possible par le soutien public à l'innovation, en particulier le crédit d'impôt recherche.»

Joseph PUZO
Vice-Président Innovation de la FIEEC
PDG d'Axon' Cable

«85% des français souhaitent continuer à vivre à leur domicile le plus longtemps possible. Il est donc nécessaire de faire du maintien à domicile une priorité de santé publique qui allie savoir-faire des secteurs de la santé et du bâtiment.»

Benoit COQUART
Vice-président Bâtiment de la FIEEC
Directeur Général du Groupe LEGRAND

«Notre marché européen a tous les atouts pour fournir aux industries locales la *supply chain* qui leur est utile. Instaurer un European Fab Act pour inciter au recours à ces industries locales est donc une priorité.»

Vincent BEDOUIN
Administrateur de la FIEEC
Président de LACROIX GROUP
Crédit photo : Lacroix Studios Garnier

«La crise sanitaire nous a montré à quel point l'accès à internet est essentiel et comment son absence peut être vecteur d'inégalité. C'est pourquoi le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire doit être une priorité.»

Marc LEBLANC
Président d'Objectif Fibre
Directeur commercial Europe du Sud
Solutions télécoms - Prysmian Group

QUEL AVENIR NOUS PRÉPARENT LES CANDIDAT(E)S À LA PRÉSIDENTIELLE DE 2022 POUR LES INDUSTRIES ÉLECTROTECHNOLOGIQUES ?

Plusieurs enjeux portés par la FIEEC, en son nom et pour le compte de ses industries, sont repris dans les programmes présidentiels des candidats.

Anne Hidalgo
Parti socialiste

Yannick Jadot
Europe Ecologie Les Verts

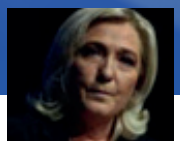

Marine Le Pen
Rassemblement National

Jean-Luc Mélenchon
France Insoumise

Valérie Pécresse
Les Républicains

Fabien Roussel
Parti Communiste Français

Eric Zemmour
Reconquête !

Parmi eux, et de manière non exhaustive, nous pouvons retenir quelques thèmes majeurs comme :

SOUTIEN À LA RÉINDUSTRIALISATION

- Plusieurs candidats proposent un grand plan d'investissements écologiquement et socialement utiles :
  - **Anne Hidalgo** (15 milliards d'euros par an),
  - **Yannick Jadot** (50 milliards par an),
  - **Jean-Luc Mélenchon** (100 milliards sur 5 ans).

- **Valérie Pécresse** promet de créer un Haut conseil à la souveraineté économique et numérique, rattaché au Président de la République, avec pour mission de contrôler les rachats d'entreprises par des groupes étrangers et d'identifier les secteurs clés à relocaliser.

NUMÉRIQUE

- **Jean-Luc Mélenchon** promet de déployer une couverture en fibre à travers le pays d'ici 2025. Marine Le Pen et Éric Zemmour propose également d'améliorer la couverture numérique.
- **Valérie Pécresse** propose de créer un « cloud souverain » d'ici 2030 et un quota de 50% de produits européens en matière d'infrastructures numériques.
- **Éric Zemmour** souhaite faire émerger des solutions françaises souveraines dans le cloud et la cybersécurité, ainsi qu'en investissant dans les technologies de rupture comme l'intelligence artificielle ou les semi-conducteurs.
- **Yannick Jadot** est favorable à un contrôle strict l'homologation des nanotechnologies et promet d'orienter l'épargne vers le capital-risque des entreprises innovantes, ancrées dans la transition numérique.

FISCALITÉ DES ENTREPRISES ET DU COMMERCE

- Crédit impôt recherche :
  - **Fabien Roussel** souhaite le remplace par un dispositif de crédit bonifié pour le développement de la recherche et de la formation des salariés.
  - **Anne Hidalgo** propose de le refondre.
  - **Marine Le Pen** propose de le recentrer vers les PME et les startups.
  - **Valérie Pécresse** prône son renforcement pour bénéficier davantage aux PME.

- Impôts de production :
  - **Marine Le Pen** a promis de les réduire « drastiquement » pour les TPE et PME.
  - **Éric Zemmour** promet une baisse de 30 millions d'euros des impôts de production.
  - **Valérie Pécresse** souhaite également aller plus loin que la baisse réalisée au cours du mandat d'Emmanuel Macron, en conditionnant cette baisse à la hausse des salaires qu'elle demande aux entreprises de prendre à leur charge.
  - **Yannick Jadot** souhaite rétablir une partie de la baisse des impôts de production, à hauteur de 10 millions d'euros.

FISCALITÉ ÉCOLOGIQUE

- Taxe carbone aux frontières :
  - **Valérie Pécresse** et **Anne Hidalgo** défendent le principe d'une taxe carbone aux frontières de l'Europe.
  - **Marine Le Pen** souhaite instaurer une taxe sur les produits importés.

- ISF Climatique :
  - **Anne Hidalgo, Yannick Jadot** et **Jean-Luc Mélenchon** ont tous les 3 intégrés la proposition d'ISF climatique, initialement portée par Greenpeace, consistant en un bonus-malus selon l'impact des actifs financiers et immobiliers sur le climat :
  - **Yannick Jadot** propose cet « ISF climatique » sur les patrimoines supérieurs à 2 millions d'euros, avec une base plus large intégrant les biens professionnels et une prise en compte de l'empreinte carbone.
  - **Anne Hidalgo** propose une mesure simplifiée dont les contours seront à affiner.
  - **Jean-Luc Mélenchon** propose lui le rétablissement et le renforcement de l'ISF, en incluant « un volet climatique visant à taxer les gros pollueurs » sans reprendre la formule d'ISF climatique.

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

- Nucléaire :
  - **Marine Le Pen, Valérie Pécresse, Éric Zemmour** et **Fabien Roussel** soutiennent l'énergie nucléaire et proposent de créer de nouveaux EPR.
  - **Yannick Jadot** et **Jean-Luc Mélenchon** sont favorables à une sortie du nucléaire en 20 ans. Anne Hidalgo souhaite faire du nucléaire une énergie de transition, sans sortie précipitée.

- Énergies renouvelables :
  - **Anne Hidalgo** et **Jean-Luc Mélenchon** portent le projet de viser 100 % d'énergies renouvelables.
  - **Valérie Pécresse** souhaite associer les habitants aux nouveaux projets d'éoliennes et instaurer des zones de protection des paysages et de pêche pour empêcher leur construction.
  - **Éric Zemmour** et **Marine Le Pen** prônent l'arrêt du développement de nouveau projet d'éoliennes.

LOGEMENT

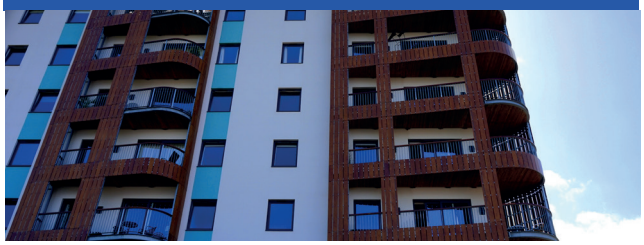

- Construction de nouveaux logements :
  - **Jean-Luc Mélenchon** plaide pour la construction de 200 000 logements publics par an pendant 5 ans (aux normes écologiques).

- Rénovation de l'existant :
  - **Jean-Luc Mélenchon** propose de réquisitionner les logements vides et de les remettre sur le marché.
  - **Valérie Pécresse** insiste de son côté pour mettre en place une fiscalité plus incitative pour transformer les bureaux en logements. **Yannick Jadot** prévoit des rénovations de logements et bâtiments pour 10 milliards par an « afin d'atteindre une diminution de 50 % de la consommation d'énergie. »

- Passoires thermiques :
  - Pour **Jean-Luc Mélenchon**, la rénovation des « passoires thermiques » doit être rendue obligatoire avant toute mise en location.
  - Pour **Yannick Jadot**, les 5 millions de passoires thermiques seront « rénovées en 10 ans ».

A noter :
Bien que n'étant pas encore officiellement candidat au moment de la rédaction de ce Magazine, **Emmanuel Macron** a tracé au fil des interviews et de ses annonces les premières lignes de son **programme** pour un second mandat présidentiel parmi lesquelles le **plan France 2030** : avec ce plan à 30 milliards d'euros pour produire en France à l'horizon 2030 près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides, faire émerger des réacteurs nucléaires de petite taille et installer deux gigafactories pour devenir « leader de l'hydrogène vert » en 2030. Il souhaite également investir 8 milliards d'euros dans l'énergie.

La Fédération

RENCONTRES INSTITUTIONNELLES ET POLITIQUES

Cercles des décideurs, think tank...

Rencontre avec le Think Tank
La fabrique de l'entreprise

Rencontre avec l'Institut
économique Molinari

Rencontre avec
le Think Tank Terra Nova

Rencontre avec
la Fondation Concorde

Visite de l'usine Viessmann avec l'eurodéputée
Nathalie Colin-Oesterlé

Cercle des décideurs avec Thomas Courbe,
Directeur général de la DGE

Déclaration commune de la FIEEC et de ses
adhérents avec l'Union Française de l'Electricité (UFE)

Cercle des décideurs avec Xavier Piechaczyk,
Président du RTE

Cercle des décideurs avec Emmanuelle Wargon,
ministre déléguée chargée du logement

Signature de l'EDEC infrastructures numériques,
avec Elisabeth Borne, Ministre du Travail, de
l'Emploi et de l'Insertion et Cédric O, Secrétaire
d'Etat chargé du Numérique.

NOTE DE CONJONCTURE REXECODE

Un climat optimiste pour la croissance malgré une hausse des prix

En partenariat avec l'institut d'études économiques REXECODE, la FIEEC livre une note trimestrielle de conjoncture économique à ses adhérents, portant sur les secteurs stratégiques de ses industries. Nous vous partageons ici les principaux enseignements à retenir.

Suite au rebond lié à l'allègement des restrictions sanitaires, l'économie française doit s'attendre à un ralentissement progressif de la croissance en 2022 et à une hausse des prix plus importante que pendant la période d'avant covid. Malgré tout, les perspectives restent très optimistes avec une estimation de croissance de 3,7% pour l'année.

Tandis que le ralentissement de la croissance est la suite logique du rebond, l'origine de la hausse des prix est externe. En effet, la crise des matières premières dure déjà depuis un certain temps et les difficultés d'offre persistent. Plus particulièrement, 55% des entreprises électrotechnologiques se voient contraintes par des difficultés d'approvisionnement et ces secteurs sont globalement plus touchés que l'ensemble de l'industrie manufacturière. Parallèlement, de nombreux dispositifs exceptionnels ont permis de soutenir l'activité française et leur retrait pourraient fortement peser sur les prix.

Ainsi, le **prix des matières premières poursuit sa progression** sur le long terme et se trouve être particulièrement instable par rapport à la situation d'avant crise. En janvier, le prix de l'aluminium se rapproche de son record historique après une forte hausse sur les deux derniers mois. L'étain est également instable depuis le début de l'année 2021 avec une amplitude record pouvant aller jusqu'à 50 000 dollars par tonne. Et cette tendance haussière ne ralentit pas. Le zinc et le nickel sont, eux aussi, en progression mais de manière moins significative.

Pour le moment, la **hausse du prix des intrants** n'a **pas** été **intégralement répercutée dans les prix des consommations finales** car la trésorerie des entreprises l'a amorti. Les ventes mondiales de semi-conducteurs (en dollars) sont par exemple à leur plus haut historique. Et malgré l'excellent niveau de la demande, l'offre devrait rester tendue tout au long de l'année 2022.

Malgré ces tensions, les **marchés de destination des industries** représentées par la FIEEC **se portent globalement bien** en janvier 2022. Le climat des affaires dans le secteur des matériels de transport (105) se tient au-dessus de sa moyenne de long terme (100). Plus précisément, la production rebondit de manière plus vive dans les matériels de transport autres que l'automobile, même si ce secteur reste à un niveau supérieur à sa moyenne de long terme. En ce qui concerne les entrepreneurs du bâtiment, leur situation reste bonne avec un indicateur du climat des affaires bien au-dessus de sa moyenne (113) malgré un ralentissement de leur optimisme. En octobre dernier, parmi les surfaces de construction non résidentielles, on constate que la part des entrepôts est de plus en plus importante. Cependant, l'activité dans ce domaine devrait faire face à un ralentissement puisque les entrepreneurs anticipent une hausse des prix.

Retrouvez la note sur le site de la FIEEC.

Pour tout question complémentaire sur le sujet, vous pouvez contacter Claudia Ferri, chargée de missions statistiques à la FIEEC : cferri@fieec.fr

CLUB INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Ordinateur quantique : les promesses d'une nouvelle ère ?

Le 17 février dernier, experts et industriels se sont réunis pour la **6ème Rencontre de l'Innovation Technologique** organisée par la FIEEC sur le thème de l'« Ordinateur quantique ».

Grâce aux interventions de grande qualité d'**Olivier Ezratty,** enseignant-chercheur à l'Université Savoie Mont Blanc et **Jean-François Bobier**, Partner & Director chez BCG, spécialisé sur les questions deeptech, nous avons pu mettre en lumière les défis que représentent l'ordinateur quantique, mais aussi les fantasmes qu'amènent cette innovation.

Alors, quelle différence entre un ordinateur classique et un ordinateur quantique ? Si tous deux sont des machines de calcul, l'ordinateur quantique effectue les calculs d'une manière différente, grâce à la **superposition quantique.** C'est-à-dire qu'au lieu d'utiliser les bits classiques (0 ou 1), l'ordinateur quantique va utiliser des qubits, capables d'être deux états superposés en même temps, à la fois 1 et 0.

Cette nouvelle perspective technologique requiert ainsi de nouvelles manières de travailler : des algorithmes d'une autre sorte (le quirk par exemple), qu'il faut repenser de 0, mais aussi une réflexion sur les champs d'application de cette nouvelle technologie. Du ***Deep learning*** à de l'**optimisation de trajets**, les promesses de l'ordinateur quantique ouvrent tout un nouveau champ des possibles.

Mais il ne faut pas pour autant croire à la « suprématie quantique » comme l'annonçait Google il y a quelques années : l'impossibilité actuelle de dépasser les 50 qubits limite drastiquement les applications de l'ordinateur quantique. Pour le moment, ses applications encore trop spécialisées l'empêchent d'atteindre le rang de révolution technologique mais la **décennie à venir est cruciale**, et les acteurs le savent : des universités américaines aux géants du numérique en passant par le CNRS, tous avancent leurs billes pour être les premiers à atteindre la véritable « suprématie quantique » !

DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LES ÉQUIPEMENTS RADIO
Ready for RED ?

Le webinaire organisé par la FIEEC et piloté par l'AFNUM – Alliance Française des Industries du Numérique, son syndicat membre, a réuni le 25 janvier dernier une **cinquantaine d'experts, de syndicats adhérents et partenaires de la filière des électrotechnologies**, ou encore **d'organismes d'évaluation de la conformité** (LCIE, LNE).

Au travers d'une présentation détaillée, Philippe de Cuetos, Directeur des Affaires Techniques et Réglementaires de l'AFNUM, a rappelé les **enjeux** attachés à cette directive, les **évolutions** qu'elle apporte en ce qui concerne notamment les **exigences essentielles de sécurité.** Ces exigences visent entre autres à protéger la santé et la sécurité des personnes, et la protection des biens et des réseaux, et à garantir un niveau adéquat de compatibilité électromagnétique pour les équipements auxquels elle s'applique.

Un représentant de l'industrie électrique, Philippe Magneron de la société HAGER, a rappelé les travaux de normalisation lancés au CENELEC afin de décliner en termes techniques ces exigences essentielles de sécurité, dans l'objectif de publier les **normes donnant aux équipements une présomption de conformité** à la règlementation. Un représentant du LCIE, Romain Perie Pinos, a ensuite exposé les **principes** et les **méthodes de certification** des produits par rapport à cette directive.

Dans le prolongement de ce webinaire, un échange est programmé entre industriels et pouvoirs publics, en charge de la surveillance du marché, pour favoriser la bonne mise en œuvre de cette directive.

ÉTUDE GIFAM INSIGHTS

L'offre de la filière électronique française désormais à portée de clic !

Dans un contexte très concurrentiel et une chaine de valeur industrielle extrêmement dense, la Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication a conduit avec le concours du CSF Industries électroniques une **étude** visant à valoriser et définir le meilleur **positionnement de la filière électronique française au regard des besoins des donneurs d'ordres de la filière électrique**.
Pour rappel, les fabricants de composants électroniques et les sous-traitants électroniques français (EMS) définissent, implantent et commercialisent auprès des donneurs d'ordres des filières de l'électricité une offre large de solutions en composants, capteurs, cartes et systèmes électroniques, en direct ou via la distribution.

Cette étude, réalisée par Gifam Insights, s'est appuyée sur de nombreuses ressources dont le **recueil d'analyses d'experts**, représentant la chaine de valeur présente sur le territoire français (fabricants de composants électroniques, sous-traitants, distributeurs et donneurs d'ordres de la filière électrique) pour faire émerger les **principaux enjeux pour l'avenir de la filière** ainsi que de nombreuses **recommandations**.

Elle a également conduit à la réalisation d'une **cartographie** qui permettra aux donneurs d'ordre de la filière électrique et plus largement des autres filières aval d'accéder rapidement et simplement à l'**offre électronique française** représentée par la profession. Elle sera un instrument majeur pour faciliter le développement de partenariats entre les acteurs industriels sur notre territoire.
La cartographie interactive est consultable sous ce lien.

Pour en savoir plus, retrouvez le rapport complet ainsi que le document de synthèse regroupant les principaux enseignements sur le site de la FIEEC.

Numérique

PRÉSIDENTIELLE 2022
Vers un plan France Territoires Intelligents et Durables !

A chaque élection présidentielle, le SYCABEL - Syndicat français des Fabricants de Câbles Électriques et de Communication - formule des propositions et recommandations en matière d'infrastructures numériques (fibre optique, réseau 5G, réseaux dédiés, etc.) pour répondre aux enjeux économiques et sociaux de la Nation. La France a su construire une filière d'excellence dans ce domaine, qui contribue à sa souveraineté numérique et à l'attractivité de ses territoires.

6 propositions sont portées par le syndicat :

1. Finaliser la couverture intégrale du territoire en fibre et en 5G, pour les particuliers et les entreprises.
2. Réussir le nouveau service universel sur la fibre (supérieur à 100 Mbit/s)
3. Optimiser la qualité et la sécurisation des infrastructures de télécommunication
4. Construire la France des territoires intelligents et durables
5. Pérenniser la filière industrielle Infrastructures Numériques Française, au niveau national et international
6. Réduire l'impact environnemental des infrastructures numériques

Nous sommes capables en France de produire ce dont nous avons besoin !

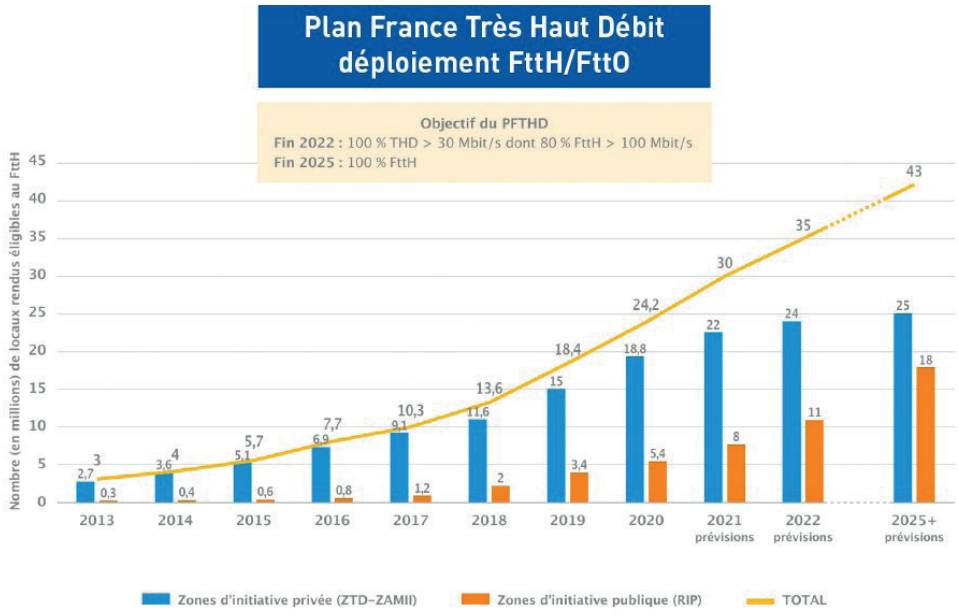

Source ARCEP - analyse SYCABEL

Retrouvez le détail des 6 propositions du SYCABEL dans le THDmag n°11.

FILIÈRE INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE

L'AFNUM publie son Livre Blanc « 5G et Environnement »

FILIÈRE INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

Pour étudier l'impact environnemental de la 5e génération de système mobile, le **groupe de travail 5G du CSF Infrastructures Numériques** copiloté par l'AFNUM a sorti son Livre Blanc.

Depuis quelques années, le bien-fondé du déploiement de la 5G est questionné principalement au regard des impacts négatifs sur l'environnement. Le questionnement est légitime, mais les prises de position s'appuient souvent sur des arguments partiels.

Les premières études sur la 5G montrent que celle-ci permet une **réduction importante de la consommation énergétique** par rapport à la 4G pour les mêmes usages. Selon une étude de l'ARCEP[1], la densification du réseau mobile par la 5G en complément de la 4G permettra à **horizon 2028** une **diminution par 10 des consommations énergétiques** et une **diminution par 8 des émissions de GES** par rapport à 2020. Selon la Commission Européenne[2], les technologies numériques innovantes permettraient une **réduction des émissions de GES égale à 7 fois les émissions du secteur des TIC** et une **réduction des émissions mondiales jusqu'à 15 %.**

Aussi, plusieurs études montrent depuis 2010 une **stabilité des émissions carbone associées au numérique** alors que le trafic réseau est en croissance exponentielle. L'impact du numérique est estimé à **2% des émissions de GES mondiaux** en prenant en compte les réseaux, les centres de données et les équipements. Cet impact descend à **1.3%** si l'on exclut les téléviseurs et les écrans[3].

Par-delà ces constats, il convient de poursuivre les efforts pour allonger la durée de vie des terminaux et favoriser un usage toujours plus sobre du numérique. En ce sens, la 5G présente un **fort potentiel de réduction de l'empreinte environnementale** des réseaux et de nombreux secteurs d'activité, grâce à ses externalités positives.

1 ARCEP, Consommation énergétique des réseaux mobiles, mise à jour le 14 janvier 2022

2 European Commission, Directorate-General for Communication, Supporting the green transition : shaping Europe's digital future, Publications Office, 2020, https://data.europa.eu/doi/10.2775/98379

3 Malmodin, J., 2020. The ICT sector's carbon footprint. Presentation at the techUK conference in London Tech Week on 'Decarbonising Data', 2020.

Décryptage

L'ESSOR DU NUMÉRIQUE EST FAVORABLE À LA CROISSANCE ET À LA RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE DE LA FRANCE !

Raphael Trotignon – Economiste - Expert énergie/climat chez REXECODE
Ingénieur en génie de l'environnement des Mines de Nantes, il est par ailleurs titulaire d'un Master en économie spécialisé dans l'énergie et l'environnement et d'un doctorat en économie de l'Université Paris-Dauphine.

Il nous livre les principaux enseignements de l'étude qu'il a menée en janvier 2022 sur « L'essor du numérique est favorable à la croissance et à la réduction de l'empreinte carbone de la France »

REXECODE a procédé à une analyse de type coût bénéfice centrée sur la problématique économique globale du développement du numérique, en tenant compte de ses conséquences sur les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi sur le revenu national et la croissance économique.

1ER CONSTAT : le poids du numérique dans l'empreinte carbone de la France est relativement bas

L'empreinte carbone du numérique est estimée à environ **2 à 4% des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial** et à **1,8% pour la France** selon les évaluations récentes.

L'empreinte carbone du numérique en France (11 MtCO2e) est au deux-tiers importée. 8 MtCO2e sont dégagées lors de la production et du transport du matériel numérique importé (smartphones, ordinateurs, etc.) depuis des pays dont l'intensité des émissions est en général très supérieure à celle de la France. **Un tiers est due à l'électricité consommée par les matériels numériques** en France. (*)

2E CONSTAT : le numérique est un moteur de croissance, sa relative faiblesse en France prive le pays d'environ 0,2 point de croissance par an

La base de données EU-KLEMS permet d'apprécier la contribution de chaque facteur de production à la croissance de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie et de calculer ainsi l'impact du numérique sur la croissance.

L'accumulation du capital TIC (matériel informatique et de communication) explique directement 11% de la croissance en France (0,17 point par an) **contre 18% aux Etats-Unis** (0,40 point) **entre 1990 et 2015**, et 30% en Allemagne (0,41 point) entre 1996 et 2015. La relative faiblesse du secteur numérique est donc un handicap pour la croissance française, de l'ordre de 0,2 point de croissance par an.

Si la France mobilisait **un supplément annuel d'investissement équivalent à 1% du stock de capital numérique** (soit environ 4 milliards d'euros la première année), **le PIB serait augmenté d'environ 50 milliards d'euros à horizon d'une vingtaine d'années**. Le gain de croissance serait de +0,3 point la première année, effet qui s'estomperait progressivement.

3E CONSTAT : réduire l'investissement dans le numérique pour réduire les émissions de CO2: un mauvais calcul

Dans la panoplie des actions possibles pour limiter les émissions carbonées, **réduire l'investissement numérique constituerait une voie très coûteuse, de l'ordre de 4.400 € par tonne de CO2 évitée** (*) . Alors que le supplément de revenu apporté par le développement du numérique permettrait de financer des réductions d'émission bien moins coûteuses, de l'ordre de 50 à 500 € par tonne de CO2 évitée, dans la production d'électricité, les procédés industriels ou le logement.

D'autant que le numérique, dont l'empreinte carbone diminuera à mesure de la décarbonation de la production d'énergie, est aussi **un outil de réponse au défi climatique** grâce à trois leviers: (1) la **substitution** entre usages numériques et usages "physiques" plus émetteurs, (2) l'**amélioration** de l'efficacité énergétique, comme le montrent des simulations et expérimentations dans le secteur du bâtiment, (3) la **facilitation** de la décarbonation de l'énergie, par exemple dans la gestion des énergies renouvelables intermittentes (smart grids, etc.).

(*) Chiffrage du Conseil général de l'économie, décembre 2019. Une étude ADEME/ARCEP présentée le 19 janvier 2022, évalue l'empreinte carbone du numérique à 16,9 MtCO2e avec un intervalle de confiance de 10,6 à 26,3 MtCO2e. Le coût d'une réduction des émissions par une réduction de l'investissement dans le numérique est estimé à 4.220 € par tonne de CO2 évitée en retenant ce chiffrage ADEME/ARCEP.

> En plus d'être un moteur de croissance, le numérique est un allié de la décarbonation de l'économie.

> La part des émissions de gaz à effet de serre du numérique dans l'empreinte carbone de la France est deux fois plus faible qu'au niveau mondial.

Bâtiment

PRÉSIDENTIELLE 2022

IGNES s'invite dans le débat

Face aux enjeux climatique, sécuritaire, démographique et numérique du prochain quinquennat, IGNES souhaite présenter aux candidats sa vision du bâtiment à horizon 2027 et sa contribution à travers 9 propositions.

Ces mesures portent sur 4 politiques publiques qui touchent le quotidien des Français et leur logement : l'énergie, la sécurité, leur connexion internet et le bien-vieillir.

Découvrez ces 9 propositions en cliquant-ici.

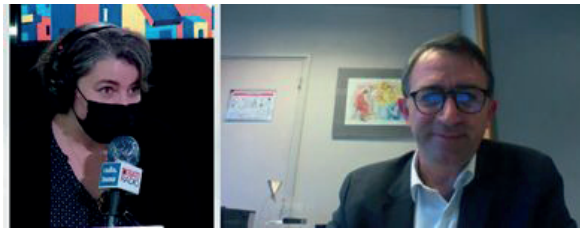

ÉTUDE PROSPECTIVE

Et si nous imaginions les bâtiments de demain ?

A l'occasion d'une webconférence introduite par Emmanuelle Wargon, Ministre du Logement, le GIMELEC et IGNES ont participé à la présentation de la démarche prospective « Imaginons ensemble les bâtiments de demain » initiée par l'ADEME et le CSTB en 2019.

Les 4 scénarios qui dessinent les avenirs possibles pour les bâtiments à horizon 2050 ont été présentés et illustrés par des retours d'expérience de professionnels du bâtiment. Lors de cet événement, Benoît Coquart, Président d'IGNES a partagé sa vision et précisé que les solutions électriques et numériques du bâtiment d'aujourd'hui se retrouveront dans les bâtiments de 2050 : «*Quel que soit le scénario, les bâtiments devront être plus économes en énergie et plus numériques, grâce à des solutions très simples comme le thermostat qui rend le bâtiment moins consommateur de CO2, tout en diminuant la facture énergétique*».

Pour en savoir plus, rendez-vous sur la page linkedin.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

En France, le bâtiment représente **44 % de la consommation d'énergie** et près de **25 % des émissions de CO2.** Après la refonte du Diagnostic de Performance énergétique qui intègre dorénavant les émissions de gaz à effet de serre combinées à la performance énergétique du bâtiment, les **réglementations applicables aux bâtiments neufs et aux bâtiments existants évoluent.** Ce sont des leviers essentiels de la transition énergétique et climatique de ce secteur.

RE2020

Les bâtiments neufs conçus pour limiter les consommations énergétiques

Depuis le 1er janvier 2022 pour les maisons individuelles et les logements collectifs, la RE 2020 instaure des exigences renforcées en termes de consommation énergétique : émissions de gaz à effet de serre sur tout le cycle de vie du bâtiment, question du confort d'été, obligation de vérification des installations de ventilation. Cette nouvelle réglementation marque un **changement majeur dans les pratiques des professionnels** : reconnaissance des fiches de déclaration environnementale PEP ecopassport pour éco-concevoir les bâtiments, révision des déclarations environnementales émises par les fabricants de matériaux, produits et équipements du bâtiment...

Pour autant, des **difficultés perdurent** en particulier pour la prise en compte de certaines technologies innovantes dans le domaine de la thermique et de l'aéraulique.

Les textes applicables aux bâtiments tertiaires de bureau et d'enseignement sont encore à paraitre alors que l'entrée en vigueur est fixée au 1er juillet 2022. Un travail de concertation reste donc à mener sur les bâtiments tertiaires spécifiques (hôtels, commerces, gymnases, etc.) qui doivent entrer dans le périmètre de la RT2020.

ECO-ENERGIE

La rénovation énergétique des bâtiments tertiaires enfin sur les rails

Inscrit dans la loi depuis 2010, l'exigence de réduction des consommations des bâtiments tertiaires supérieurs à 1000 m² prend enfin forme avec le **dispositif éco-énergie Tertiaire.** Cet outil vise à réduire la consommation d'énergie finale pour l'ensemble des bâtiments concernés d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à 2010. Les derniers textes d'application seront publiés au cours d'année 2022. La première échéance de déclaration des données de consommation a été reportée d'un an au 30 Septembre 2022.

Développement durable

FINANCE DURABLE

TAXONOMIE
Une année charnière pour l'industrie

Dans le dernier numéro d'Electrotech, nous vous annoncions l'adoption par les instances européennes de l'acte délégué sur les critères techniques relatifs au climat de la taxonomie. Sa publication au Journal Officiel Européen a finalement été effectuée le 10 décembre dernier, concluant ainsi la première étape nécessaire au déploiement du dispositif. Les **règles de la taxonomie** sont donc entrées **en application à compter du 1er janvier 2022.**

Les entreprises soumises aux obligations de reporting extra-financier devront indiquer, dès cette année, leurs activités éligibles à la taxonomie dans les déclarations de performance extra-financière. Cette première étape est un préalable au reporting de 2023 qui mentionnera les activités alignées à la taxonomie, c'est-à-dire qui répondent aux critères techniques élaborés par l'acte délégué.

La FIEEC accompagne les entreprises du secteur dans **la compréhension** et **le déploiement de ces premières obligations** du dispositif à travers un groupe de travail dédié. Elle s'est fortement **impliquée**, aux côtés d'Orgalim et des instances patronales françaises, **pour définir et adapter cette taxonomie**, ainsi que les critères techniques, aux activités qui relèvent de son périmètre.

Un deuxième acte délégué relatif aux quatre autres objectifs environnementaux définis dans la taxonomie est en cours de rédaction, et viendra également compléter les obligations relatives aux deux objectifs climatiques dans le courant du 1er semestre 2022.

ÉNERGIE ET CLIMAT

FIT FOR 55
Transformer l'économie européenne au service du climat

L'Union européenne prépare le nouveau cadre législatif sur l'énergie, pour accélérer la lutte contre le changement climatique, atteindre la neutralité climatique en 2050 et réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55% au moins en 2030.

Ainsi, depuis l'été 2021, la FIEEC et son partenaire européen Orgalim examinent un **ensemble de textes réglementaires** aux côtés des institutions européennes. Il s'agit notamment de la révision des directives sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la taxation de l'énergie et la performance énergétique des bâtiments. Mais également la création d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'Europe afin de compenser les écarts entre les acteurs européens et ceux des pays tiers en termes de règles climatiques.

Parmi les **évolutions attendues pour les industriels des électrotechnologies**, on peut notamment citer : le renforcement des obligations de rénovation des bâtiments publics, les exigences d'efficacité énergétique pour les marchés publics, l'adoption accélérée des énergies renouvelables (y compris la récupération de chaleur et de froid, dans les secteurs du chauffage et du refroidissement, des transports et de l'industrie), une accélération dans la création de marchés de flexibilité de la demande de l'énergie et la numérisation des infrastructures électriques.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE

CONSEIL NATIONAL DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'heure est à l'action !

Installé en novembre dernier par la ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, le Conseil National de l'Économie Circulaire a lancé ses travaux autour de **8 groupes de travail thématiques** :

- Suivi de l'avancement de la Feuille de route économie circulaire, de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, de la loi climat et résilience,
- Économie circulaire et commandes publique/privée,
- Stratégie 3R (réduction, réemploi, recyclage) pour les emballages en plastique à usage unique,
- Économie circulaire et numérique,
- Nouveaux modèles économiques de l'économie circulaire,
- Financement et innovation,
- Consommateurs et économie circulaire,
- Évaluation.

En tant que membre titulaire du Conseil, **la FIEEC s'implique dans les réflexions** de ces différents groupes pour porter la voix du secteur et valoriser son expertise. Elle **co-pilotera** notamment le Groupe thématique « **Economie Circulaire et Numérique** » avec l'association Green It.

SUBSTANCES DANGEREUSES ET PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

Double dispositif d'information du consommateur

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de 2020 prévoit plusieurs dispositions destinées à informer le consommateur sur la présence de certaines substances dans les produits.

L'article 13.I de la loi énonce l'**obligation d'informer** par voie de marquage, d'étiquetage, d'affichage ou par tout autre procédé approprié, les consommateurs de la présence de **substances dangereuses** dans les produits. Il s'agit essentiellement des substances **qualifiées de préoccupantes par l'Europe (SVHC)**, mais également de celles qui présentent un niveau de préoccupation comparable aux substances qualifiées d'extrêmement préoccupantes. Un décret d'application attendu au printemps prochain viendra quant à lui préciser les critères et qualités environnementales des produits soumis à cette obligation.

L'article 13.II concerne les produits contenant des **perturbateurs endocriniens** avérés ou présumés. Les obligations des metteurs en marché sont différentes, puisque l'obligation se limite à une **mise à disposition de l'information** pour le consommateur par voie électronique. Ce même dispositif s'applique aux produits présentant un risque d'exposition particulière pour les perturbateurs endocriniens suspectés.
Ce double dispositif fait l'objet d'au moins 3 décrets et autant d'arrêtés.

HUILES MINERALES ET EMBALLAGES
Vers une interdiction progressive

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de 2020 a prévu **l'interdiction progressive d'utiliser des huiles minérales sur des emballages** ainsi que des **impressions** à destination du public.
Son article 112 précise que ces huiles minérales sont interdites à compter du :

- 1er janvier 2022 sur les emballages,
- 1er janvier 2023 pour les lettres de prospectus publicitaires et catalogues non sollicités visant à faire la promotion commerciale,
- 1er janvier 2025 pour l'ensemble des impressions à destination du public.

Cette interdiction s'applique aux huiles minérales comportant des **substances perturbant le recyclage des déchets ou limitant l'utilisation des matériaux recyclés** en raison des risques qu'elles présentent pour la santé humaine. Un arrêté viendra définir les substances concernées par l'interdiction, en s'appuyant sur l'avis de l'ANSES du 8 mars 2017 relatif à la migration des composés d'huiles minérales dans les denrées alimentaires à partir des emballages en papiers et cartons recyclés.

Les types de substances concernées par le principe d'interdiction, sont en l'occurrence les **hydrocarbures aromatiques** (MOAH) et **saturés** (MOSH) **d'huile minérale**, en fonction de leurs structures moléculaires.

DÉCHETS
Entrée en application du Triman et nouvelle Info Tri

Après plus de 6 mois d'attente, la publication des **modalités d'information du consommateur** par les éco-organismes **sur les règles de tri des déchets** applicables à chaque typologie de produits, emballages et documents papiers est **enfin disponible !**

Les **exigences de marquage** sont désormais **pleinement applicables** et doivent être mises en œuvre au plus tard au 15 décembre 2022 pour les produits des filières REP DEEE et Piles et accumulateurs. Le décret permet toutefois un délai supplémentaire de 6 mois pour écouler les stocks de produits déjà fabriqués ou importés qui ne comporteraient pas les signalétiques obligatoires.

La FIEEC est engagée dans un **recours en annulation devant le Conseil d'Etat** car ce texte soulève de très sérieuses difficultés juridiques, notamment quant à sa conformité au droit de l'Union européenne en constituant des entraves disproportionnées à la libre circulation des marchandises. Dans l'attente de l'issue de cette procédure contentieuse, les entreprises sont contraintes d'appliquer le décret n° 2021-835 du 29 juin 2021.

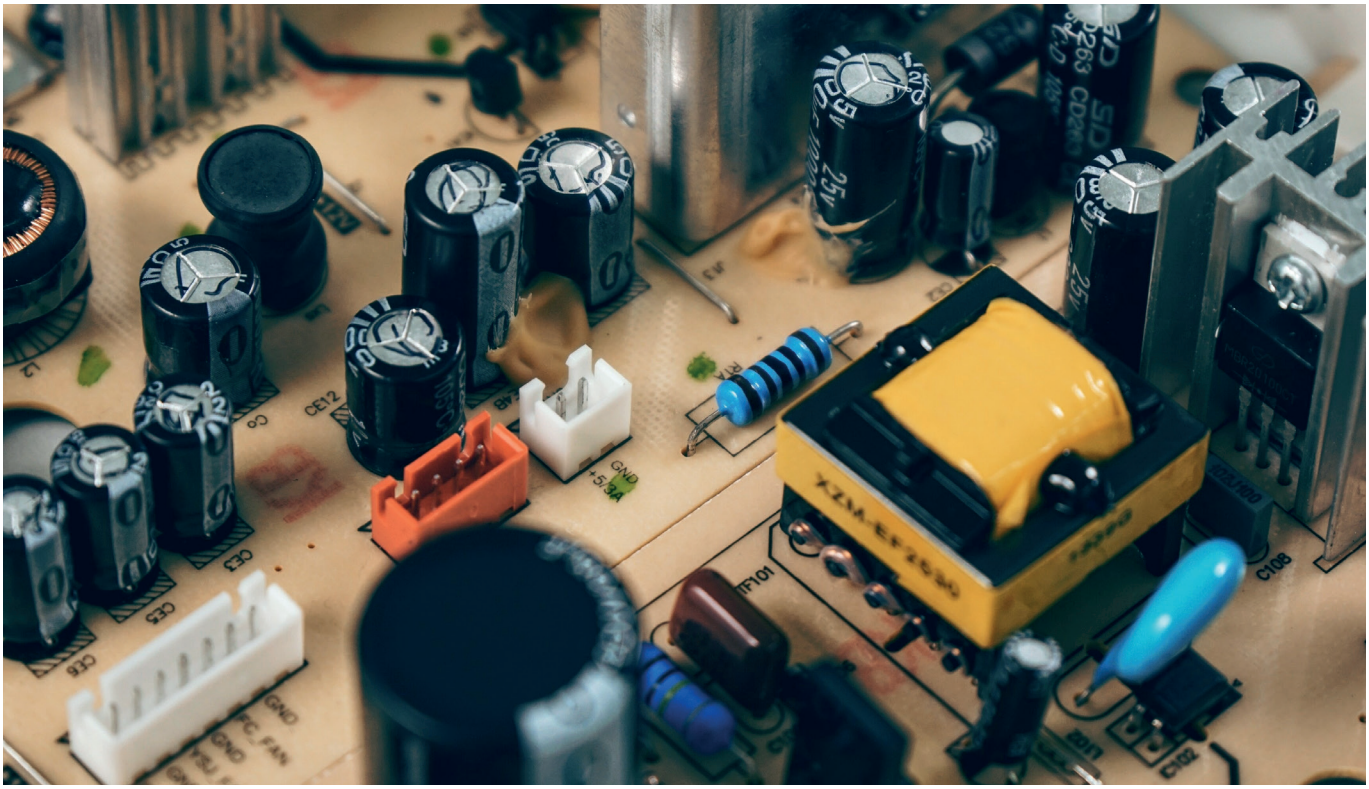

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Un réagrément des éco-organismes de la filière en deux temps

En décembre 2020, Ecosystem, Ecologic et Soren - les éco-organismes de la filière de responsabilité élargie des producteurs (REP) relative aux Équipements Électriques et Électroniques (EEE) - ont vu leurs agréments prolongés d'un an par l'État. Il s'agissait alors de gagner du temps pour élaborer un nouveau cahier des charges de la filière intégrant les dispositions de la loi AGEC et de ses textes d'application.

En décembre dernier, à l'occasion de l'examen des demandes d'agrément déposées par les éco-organismes sur cette nouvelle base, ces derniers ne se sont vus accordés qu'un an d'agrément par l'Etat (au lieu des 6 ans demandés) aux motifs notamment que leurs propositions de mise en œuvre des fonds de réparation et de réemploi instaurés par la loi AGEC n'étaient pas suffisantes.

Après l'examen de compléments de dossiers par la Commission Interfilières REP, un avis favorable (voire très favorable) a été donné en faveur d'une prolongation pour 6 ans des agréments éco-organismes de la filière. A noter cependant que les modalités de mise en œuvre des fonds réemploi/ réutilisation devront faire l'objet d'un examen complémentaire par la commission des filières REP d'ici fin juin 2022.

Notre filière est la première à déployer les nouvelles mesures de la loi AGEC, dans un contexte où les sanctions ont par ailleurs été renforcées récemment par la loi Climat Résilience. La FIEEC accompagne les industriels comme les éco-organismes dans cette étape décisive et contribue aux échanges en tant que mandataire CPME dans le collège metteurs en marché de la CIFREP.

La filière DEEE est, et doit rester, une filière efficace et de qualité. Elle a été précurseur sur de nombreux sujets au regard de son ancienneté. Il est important de continuer sur cette trajectoire !

Électronique

25e ÉDITION DES TROPHÉES DU SPDEI

La coopération dans la filière électronique à l'honneur

A l'issue d'une conférence tournée vers le rôle majeur de la **distribution dans l'écosystème électronique, 24 fabricants** ont été mis à l'honneur à l'Automobile Club de France le 1er décembre dernier.

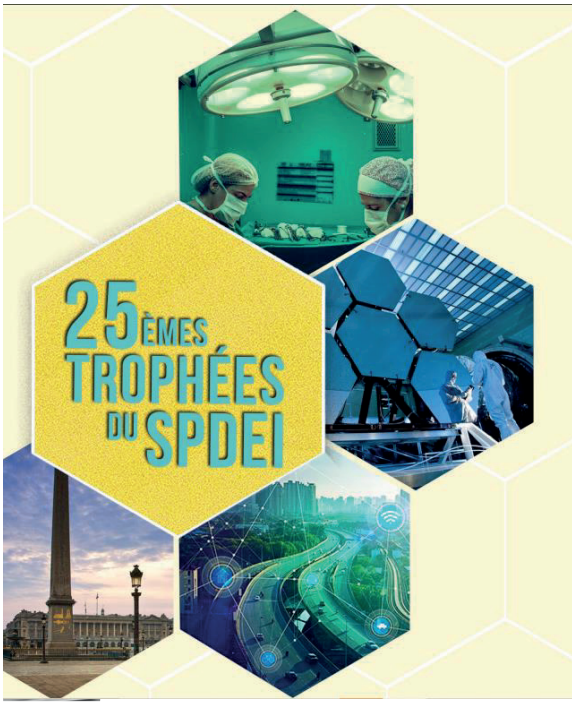

Le Syndicat Professionnel de la Distribution en Electronique Industrielle (SPDEI) a remis ses Trophées récompensant les fabricants qui se sont distingués par la qualité de leur support et leur collaboration avec la profession. Différentes catégories étaient représentées : Semiconducteurs / Digital, Semi-conducteurs analogiques, Wireless, Affichage, Passifs, Connectiques, Electromécanique, câbles et accessoire, Energie.

« *Nous avons été très heureux de partager à nouveau ce moment convivial et festif avec l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur de l'électronique. Cette 25ème édition revêt une importance particulière dans le contexte actuel de tensions d'approvisionnements en composants électroniques. La coopération entre l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur électronique et entre la filière électronique et les filières aval apparaît ainsi capitale* », souligne Pascal FERNANDEZ, Président du SPDEI.

La Conférence - qui s'est tenue devant plus de 100 invités, fabricants, distributeurs, sous-traitants et institutionnels – a été l'occasion d'échanger sur la situation et les perspectives du secteur de l'électronique marqué en 2021 par une situation de crise inédite. Damien Chicaud, Directeur de Gifam Insights a ainsi pu présenter l'étude commandée par la FIEEC sur la valeur ajoutée de l'industrie électronique française pour le secteur électrique ainsi que les recommandations qui en émanent pour renforcer les relations entre les deux secteurs. Une cartographie des acteurs français de la filière électronique est d'ailleurs mise à disposition sur le site de la FIEEC.

Après une année 2020 marquée par la crise, l'année 2021 s'est achevée sur un rebond important du secteur de la distribution électronique (estimé en 8 et 12%). Une belle manière d'envisager les perspectives 2022 !

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site du SPDEI.

OBJECTIF FIBRE

Laissez -vous « guider » pour une meilleure qualité et conformité de vos déploiements

QUALITÉ, LA PÉRENNITÉ ET LA CONFORMITÉ DE VOS DÉPLOIEMENTS.

« Avoir un accès au Très haut Débit avec la Fibre Optique dans son logement, c'est bien ! Mais avoir un accès qui fonctionne, c'est mieux ! »

C'est toute l'ambition de la plateforme Objectif Fibre qui s'est mobilisée en décembre dernier avec l'ensemble de ses partenaires pour recenser les bonnes pratiques d'installation de la fibre optique à l'occasion d'un **webinaire.**

Réunissant près de **300 professionnels et experts de la filière** - en présence de Laure de La Raudière, Présidente de l'ARCEP, de Sylvain Massonneau, Vice-président du Pôle Habitat FFB, et de Fréderic Motta, Directeur général de WiredScore - cela a été l'occasion de répondre à cette problématique d'accès étape par étape.

Pour rappel **la France compte 27 millions de locaux éligibles aux offres FttH au deuxième trimestre 2021, soit plus de 6 millions en un an. Quant au nombre d'abonnements FttH, il a d'ores et déjà passé la barre des 12,4 millions, soit plus d'1 million en un trimestre**.

En point d'orgue de cette rencontre, la présentation du Guide 2022 regroupant l'information fiable, complète et bien calibrée pour réussir le raccordement de tous les immeubles neufs ou rénovés.

« *Avec ce nouveau guide, rédigé de façon collaborative par l'ensemble des acteurs de la filière, Objectif Fibre met à la disposition de tous les acteurs un référentiel partagé de bonnes pratiques pour un déploiement pérenne et de qualité de la fibre dans les immeubles collectifs ou mixtes dans le neuf comme en rénovation* » rappelle Marc Leblanc, Président d'Objectif Fibre.

Accédez au guide en accès libre sur le site d'Objectif Fibre.

CHARTE DES ACHATS RESPONSABLES

Découvrez les outils à votre disposition par la Médiation des entreprises

Dans le contexte de tensions d'approvisionnements en composants électroniques, le CSF Industries électroniques, dont la FIEEC est membre, et la Médiation des entreprises ont organisé un **webinaire** conjoint le 27 janvier dernier. Ce dernier était dédié à la présentation des **outils mis à disposition par la Médiation** à l'attention des acteurs économiques comme la médiation individuelle, collective ou filière. Un focus spécifique a été réalisé sur la Charte Relations fournisseurs et achats responsables et le label associé.

Une quinzaine de représentants d'entreprises et de syndicats professionnels du secteur électronique y ont participé et échangé avec la Médiation. Une réflexion pourrait être engagée sur les bonnes pratiques professionnelles appliquées spécifiquement aux relations entre les acteurs de la filière électronique et leurs partenaires clients.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site du ministère de l'économie.

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

Objectif fibre lance sa 1ère lettre d'information !

Objectif fibre publie la première édition de sa lettre d'information à l'attention de ses membres et plus largement de la filière. A parution quadrimestrielle, elle a vocation à présenter les grands chiffres du déploiement du FttH en France et à donner la parole à un acteur de la filière. Toute l'actualité des groupes de travail y sera également mise à disposition.

Pour ce premier numéro, Marc Leblanc, Président d'Objectif fibre, rappelle l'intérêt des travaux collectifs menés par la Plateforme au service du déploiement de la fibre.

Zacharia Alahyane, Directeur du programme France THD à l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires, y partage quant à lui les derniers développements de l'Agence comme l'étude confiée par le Gouvernement à l'ANCT conjointement avec la DGE sur les moyens de sécuriser l'éligibilité au FttH des locaux les plus complexes à raccorder.

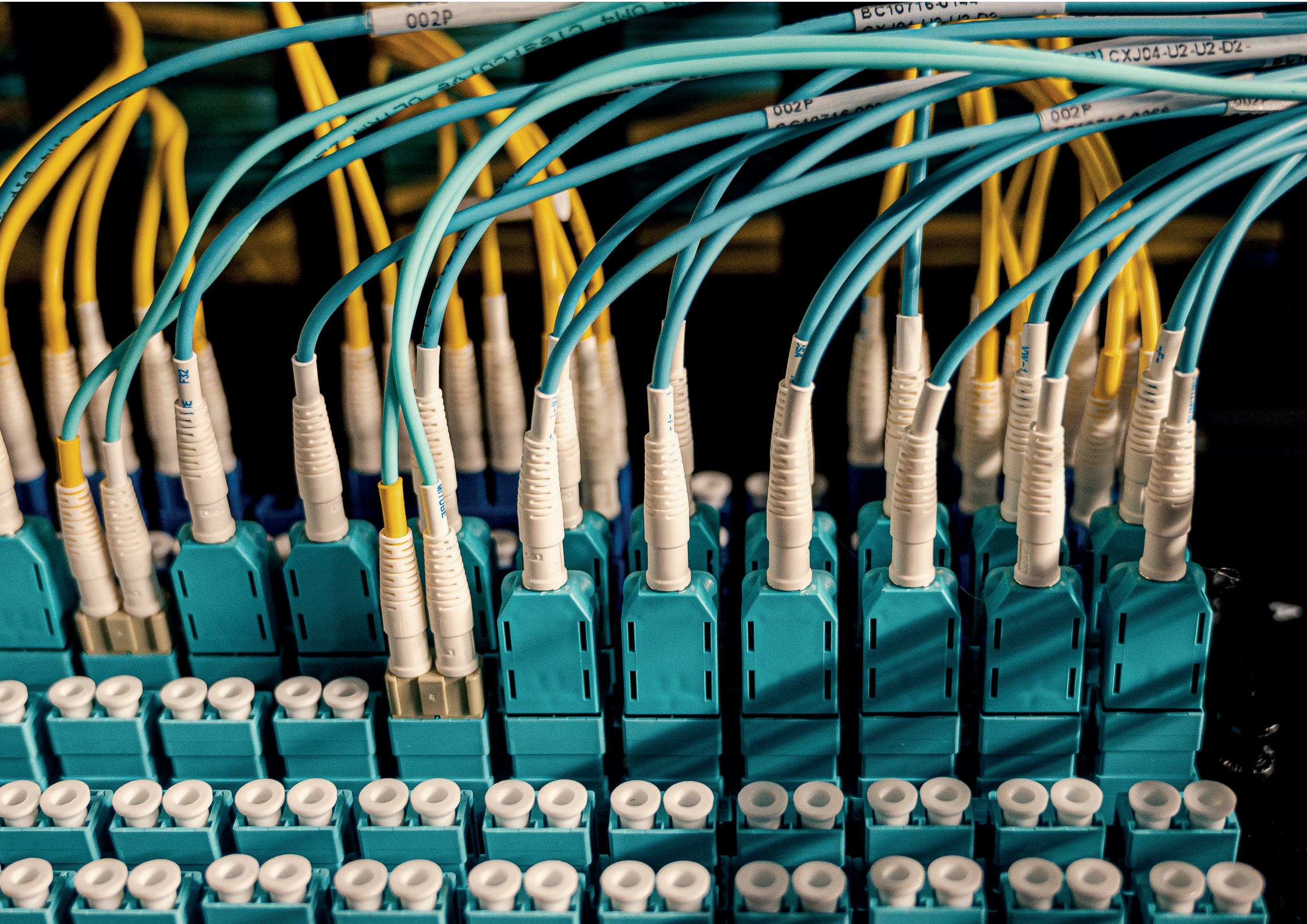
002P
CXJ04-U2-U2-D2-
002P
002P

Électrique

BAROMÈTRE
Quelle est la durée de vie de nos appareils électroménagers ?

Le Gifam vient de révéler les résultats de son **tout premier baromètre** sur la durée de vie des produits. Publié tous les deux ans, cet indicateur a pour ambition de suivre dans le temps l'évolution de la durée de vie, c'est-à-dire la durée de détention totale des appareils électroménagers. Le Gifam a ainsi analysé huit appareils électroménagers emblématiques des foyers français : lave-linge, lave-vaisselle, réfrigérateur et four pour le gros électroménager (GEM) ; aspirateur traîneau, grille-pain, bouilloire et sèche-cheveux pour le petit électroménager (PEM).

Grâce à une méthodologie innovante combinant les données du parc d'appareils et celles de GfK sur les ventes de produits électroménagers réalisées chaque année en France, le Gifam a pu observer la grande **stabilité de la durée de vie des produits** depuis dix ans.

Cette stabilité est particulièrement notable pour les appareils de GEM où l'on relève notamment une durée de vie inchangées pour le lave-linge, le lave-vaisselle et le réfrigérateur entre 2009 et 2019 - respectivement de 10, 11 ans et 12 ans - alors même que leur usage n'a de cesse d'augmenter au fil du temps. L'attractivité des cuisines équipées a néanmoins accéléré le renouvellement d'appareils comme le four, pour lequel la durée de vie est passée de 15 à 13 ans en 10 ans.

Pour le PEM, la durée de vie reste relativement stable concernant l'ensemble des appareils étudiés. L'aspirateur traîneau, affiche toutefois une progression notable de 6 ans en 2010 à 9 ans en 2020. L'arrivée dans les foyers de nouveaux produits comme l'aspirateur balai ou robot a réduit la fréquence d'usage des aspirateurs traîneaux, contribuant ainsi à l'allongement de leur durée de vie. Concernant les sèche-cheveux, dont la durée de vie passe de 11 à 14 ans, le contexte du confinement en 2020 n'a pas favorisé leur renouvellement entraînant une augmentation ponctuelle et mécanique de leur durée de vie.

Retrouvez les résultats détaillés dans le communiqué de presse du Gifam.

FILIÈRE ÉLECTRIQUE
10 organisations professionnelles mobilisées pour les Présidentielles

La filière électrique a décidé de mettre en valeur sa contribution pour accélérer la transition énergétique sous tous ses éléments (système électrique, industrie et services, bâtiment, infrastructures de la ville et des mobilités).

En publiant une tribune commune, LA FDME, la FFIE, la FIEEC, le GIMELEC, IGNES, le SERCE, le SYCABEL, le Syndicat de l'Eclairage, Think Smartgrids et l'UFE ont fait connaître leur vision et leurs atouts pour répondre aux enjeux de la décarbonation et du changement climatique.

Benoît Coquart, Président d'IGNES et Vice-président de la FIEEC a déclaré : « A l'aune des élections présidentielles, nous nous félicitons de cette déclaration commune de la filière électrique. Elle rappelle le rôle essentiel de l'électricité dans la transition écologique et ses conditions de réussite. Je tiens à souligner que les solutions de pilotage des équipements sont un levier clé pour maîtriser les consommations énergétiques des logements. Elles apportent également du confort, quel que soit la saison, tout en répondant aux attentes sociétales, du télétravail au maintien à domicile des seniors ».

Pour découvrir la déclaration commune, rendez-vous sur le site de la FIEEC.

ATTRACTIVITÉ DE LA FILIÈRE

Les métiers de l'électricité ont de d'avenir !

La campagne emploi lancée par la FFIE en 2021 redémarre sur les chapeaux de roues avec la sortie officielle fin-janvier du **kit ambassadeur métiers** pour renforcer l'**attractivité de la filière**, développer les compétences, accompagner le chef d'entreprise dans la mutation écologique, technologique et sociétale.

A l'initiative de la commission Emploi et Compétences, et en support de la nouvelle rubrique les métiers de l'électricité, ce kit à destination des jeunes a été travaillé et réfléchi avec une agence de communication pour capter leur attention.

Le kit se présente sous un format ludique avec des nuages de mots, des pictos, des hashtags des couleurs lumineuses, des vidéos etc. tous les « codes » reconnaissables par les jeunes sur les réseaux sociaux.

Ce nouveau support sera l'occasion de présenter la diversité et les atouts des métiers de l'électricité, les opportunités de carrières et les nombreux débouchés à différents publics de jeunes, collégiens, lycéens, étudiants et pourquoi pas, faire naître des vocations ! Livré avec un mode d'emploi, il permettra aux chefs d'entreprises et représentants de la FFIE de le déployer largement au sein des collèges, lycées, CFA, écoles ...

Le Kit Ambassadeurs Métiers est à découvrir sur le site www.ffie.fr ainsi que la rubrique consacrée aux métiers de l'électricité.

Formation

ÉTUDE INDUSTRIE

L'alternance a le vent en poupe !

La formation en alternance a toujours été au cœur de la politique de formation de la branche de la Métallurgie. Suite à l'accord national du 8 novembre 2019 et au travers de cette étude, la branche a souhaité faire un bilan des effets de la réforme de 2018 et orienter sa politique d'alternance pour répondre aux besoins en recrutement et en compétences de la filière. Voici un récapitulatif des principaux enseignements à retenir.

Nous notons en premier lieu une augmentation relative du nombre d'apprentis dans l'industrie. En effet, pour répondre aux difficultés de recrutement des entreprises (problème d'attractivité, de formation, de compétences), le développement de l'alternance contribue à proposer aux entreprises les compétences attendues. Le nombre d'apprentis toutes branches professionnelles confondues a augmenté de 42% entre 2019 et 2020. Il est à noter que si la part de l'industrie a perdu 3 points (16% vs 19%), les flux d'entrée en apprentissage eux ont augmenté de +19%.

Évolution du flux d'entrées en alternance sur toutes les branches professionnelles

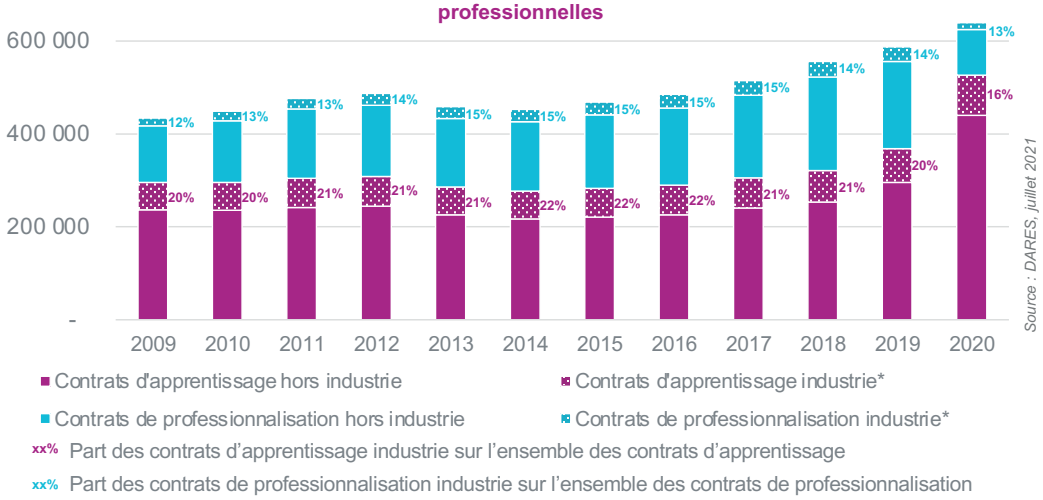

Répartition des alternants selon le secteur des entreprises employeuses

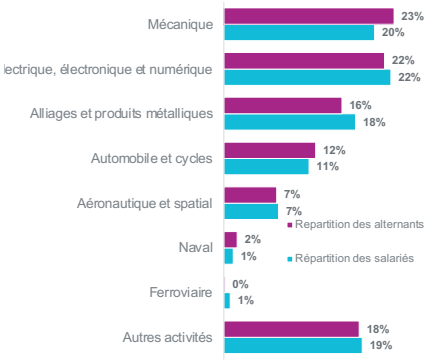

Source : OPCO 2i, traitement Olecio – stock au 31/12/2020

Par ailleurs, l'étude nous précise que les **entreprises de + 250 salariés** issues des filières électriques, électroniques et de communication reçoivent **22% des alternants**. De manière générale, les diplômes visés par les apprentis sont les **niveaux supérieurs (6, 7 et 8)** ce qui contribue à l'amélioration de l'image de la formation en alternance qui était souvent perçue comme une formation choisie par défaut pour accéder à des diplômes de niveaux bac ou infrabac. Pour les entreprises, il est donc relativement aisé de recruter sur ces niveaux alors que cela est **de plus en plus difficile** sur des **spécialités de production (niveaux 3 et 4)**.

Pour développer l'alternance dans la filière électrotechnologique, il est donc essentiel de continuer à sensibiliser les entreprises, et notamment les -250 salariés, ainsi que les jeunes sur les premiers niveaux de qualification (3 et 4).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de l'Observatoire de la Métallurgie.

selon leur année de démarrage

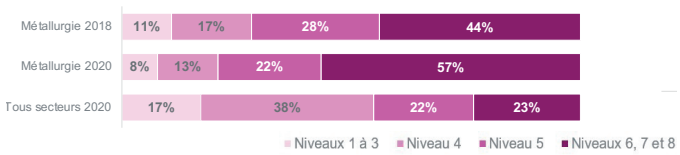

46e COMPÉTITION WORLDSKILLS
Fiers de nos jeunes champions !

Les Finales Nationales de la 46ème édition de la Compétition des Métiers WorldSkills se sont achevées le 15 janvier dernier à Lyon. Pendant trois jours, **600 jeunes champions** régionaux se sont affrontés au cours d'épreuves intenses dans **64 métiers** afin de se démarquer grâce à l'excellence de leur savoir-faire pour gravir les marches du podium national.

Sur les **13 métiers du Pôle Industrie**, 120 jeunes ont participé à la compétition. Parmi ces métiers, 2 font l'objet d'une implication plus marquée de la FIEEC : les métiers liés au **Câblage des réseaux très hauts débit** et à l'**Électronique.** A noter d'ailleurs que le **lauréat du prix de l'Excellence 2022** - soit le compétiteur ayant obtenu le plus grand nombre de points tout au long de la compétition, tous métiers confondus – a été décerné à **Tom ANON** (Hauts de France) qui a concouru dans la catégorie « Câblage des réseaux très hauts débit ».

La prochaine étape sera à Shanghai en octobre 2022 pour la finale internationale, et à Saint-Pétersbourg en 2023 pour la finale européenne. Cet évènement unique, autour des métiers de l'industrie notamment, offre l'opportunité de montrer la meilleure image de la jeunesse et des talents. C'est la raison pour laquelle la FIEEC apporte son soutien à cette compétition et continuera à l'avenir.

Nous allons également aborder une nouvelle étape : la **47ème édition de la compétition WorldSkills**, qui se déroulera en France avec, en point d'orgue, l'accueil de la phase internationale à Lyon en 2024 ! Les inscriptions sont déjà ouvertes, et la FIEEC se doit d'être au rendez-vous en engageant encore plus d'industriels, en augmentant le nombre de jeunes inscrits et de formateurs en appui des compétiteurs pour les préparer au mieux à cette compétition unique qui contribue à l'évolution de l'image de nos métiers !

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site worldskills-france.org

Innovation

PRÉSIDENTIELLE 2022

Le Snitem s'adresse aux candidats

Dans ce contexte de pandémie, **la santé et la politique industrielle** devraient tenir une place toute particulière dans la campagne présidentielle de 2022. En tout état de cause, le Snitem y veillera et construit un livret, de format synthétique, qui permettra d'entamer le dialogue et de nourrir les débats avec les candidats et leurs équipes.

Nourrir les réflexions

L'idée dans les échanges que le Snitem appelle de ses vœux avec les équipes de campagnes n'est pas de dresser un catalogue exhaustif de propositions détaillées, mais d'inviter à la réflexion sur l'avenir du secteur du dispositif médical (DM), de souligner les grands défis auxquels il fait face et de proposer quelques axes de réponse dont les candidats et leurs équipes doivent avoir connaissance. Par exemple, quels sont les **prérequis pour soutenir l'innovation médicale** et son accès aux patients et personnes handicapées dans notre pays dans les cinq prochaines années ? Comment accompagner, au mieux, le **développement de nos start-up, PME et ETI** ? Ou encore, rappeler la nécessité de pouvoir continuer à **attirer les investissements des entreprises internationales** dans notre pays. Il peut aussi s'agir de sujets plus conjoncturels, mais essentiels, comme l'enjeu majeur de l'application du règlement européen sur les dispositifs médicaux.

Les DM, porteurs de solutions

Le Snitem souhaite aussi insister sur le fait que les dispositifs médicaux sont, avant tout, porteurs de solutions. D'une part et d'abord naturellement pour les patients, avec des innovations qui sauvent des vies et améliorent la qualité de vie. Les progrès technologiques apportent également de l'espoir à des patients ou des personnes souffrant de handicaps pour lesquels un début de réponse était inexistant il y a encore quelques années.

Efficience du système de santé

D'autre part, les dispositifs médicaux contribuent à rendre le système de santé plus efficient, plus agile et aident les soignants dans leur lutte au quotidien contre la maladie. Notamment, l'essor du numérique et des DM connectés ouvre des perspectives immenses en termes de recherche, d'innovation, de partage d'expertises, de suivi des patients ou d'organisation des soins. Il est donc indispensable de continuer à investir dans les dispositifs médicaux, et aussi de veiller à une bonne diffusion des innovations. En outre, d'un point de vue économique, l'innovation, constitue l'un des meilleurs atouts de la France dans la compétition internationale.

International | Europe

CONFORME OU NON-CONFORME ?
Surveillance du marché : suivez le guide

La FIEEC s'engage depuis longtemps dans la **lutte contre les produits non-conformes ou dangereux**, et attire régulièrement l'attention des pouvoirs publics et des consommateurs sur certains produits électriques présentant un risque potentiel pour la santé et la sécurité des personnes et des biens.

Dans ce cadre, la Fédération a soutenu la mise en place du **règlement européen 2019/1020** sur la surveillance du marché auprès de la Commission européenne, et notamment son article 9 sur les activités conjointes de promotion de la conformité et plus encore de **détection de la non-conformité** entre les autorités de surveillance et les organisations représentant des opérateurs économiques.

Plusieurs des **propositions de la FIEEC** ont d'ailleurs été reprises dans le **guide d'application publié en janvier 2022** comme les règles de prélèvement sur le marché ou la représentativité de l'organisme représentant les entreprises.

Ce guide précise par ailleurs que :

- Ces activités conjointes doivent respecter le principe d'une concurrence loyale entre les opérateurs économiques,
- Les prélèvements de produits sur le marché doivent être menés avec des règles d'échantillonnage conforme aux principes d'objectivité, en amont de la chaîne d'approvisionnement du produit,
- Les essais de produits doivent se faire au sein d'installations d'essai accréditées,
- L'organisation représentant les professionnels doit être suffisamment représentative,
- Les autorités de surveillance du marché sont les seules propriétaires des données recueillies et que les décisions relatives aux mesures répressives relèvent de leur seule responsabilité.

Le guide propose enfin un **modèle d'accord relatif à ces activités conjointes** que vous pouvez retrouver sur le site de la Commission européenne.

PRÉSIDENCE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPÉENNE
L'AFNUM s'implique sur la régulation numérique

A l'occasion de la **Présidence française du Conseil de l'UE** (PFUE), plusieurs dossiers essentiels sont en cours de négociation. Parmi eux, l'adoption de deux règlements relatifs au numérique : le **Digital Services Act** (DSA) et le Digital Market Act (DMA). Ces règlements constituent le cœur du nouveau cadre réglementaire souhaité par la Commission et encadrent aussi bien les contenus publiés sur les plateformes que les relations de celles-ci avec leurs partenaires économiques.

Si les négociations du DMA avancent rapidement du fait des positions relativement proches du Conseil et du Parlement, celles du DSA risquent de durer plus longtemps et une adoption avant le mois de juin 2022 semble peu probable. **L'AFNUM a répondu aux nombreuses consultations organisées sur ces textes** en soulignant l'importance de maintenir l'esprit de la directive e-commerce de 2000 et de garantir un haut degré de cohérence entre leurs différentes obligations.

Outre les régulations de l'économie numérique, la Commission a publié en avril 2021 sa proposition de **règlement sur l'intelligence artificielle (IA)** qui encadre l'utilisation des systèmes d'IA et impose diverses obligations

aux producteurs de systèmes. Le texte, encore en cours de discussion au sein du Parlement et du Conseil de l'Union, promet un processus d'adoption particulièrement long du fait de son **caractère très politique et de son possible impact sur les libertés fondamentales** ainsi que sur l'ensemble des secteurs d'activité. La France espère parvenir à un accord partiel entre les différents États membres d'ici le mois de juin. Ce règlement est essentiel pour bâtir une IA de confiance et stimuler son adoption par le plus grand nombre. Néanmoins, sa rédaction doit être guidée par la **proportionnalité** et l'**effectivité** pour être réellement applicable par les industriels. L'AFNUM s'est fortement mobilisée sur le sujet par des réponses aux consultations, la publication d'un livre blanc sur l'IA et l'organisation d'un webinaire dédié aux questions de l'IA.

STRATÉGIE EUROPÉENNE DE NORMALISATION

La FIEEC soutient l'ambition d'une compétitivité renforcée de l'Union Européenne à l'échelle mondiale

La Commission européenne veut **redéfinir le mode de gouvernance et de décision des organisations européennes de normalisation**, très perméables depuis des années à l'influence de grands groupes américains, chinois ou coréens, sur la fixation des standards industriels et technologiques.

C'est dans ce contexte que le commissaire au marché intérieur, Thierry Breton, a présenté en février dernier à Bruxelles une nouvelle **stratégie européenne d'élaboration des standards industriels et technologiques**.

« L'Europe doit être chef de file, un 'standard-setter' mondial », a-t-il indiqué, fort de son expérience à la tête d'entreprises comme Thomson Multimédia, France Télécom et Atos.

L'influence croissante d'intérêts extérieurs à l'Union Européenne (UE) ou à l'Espace économique européen (EEE) dans ces instances est préoccupante. D'autant que se développent aujourd'hui des technologies structurantes pour le monde de demain : intelligence artificielle, robots, voitures autonomes ou interopérabilité des données. Même en ce qui concerne les biens de consommation courante, les **normes** jouent un **rôle crucial** pour la circulation des marchandises au sein du marché intérieur.

Cette nouvelle stratégie vise donc à **renforcer la compétitivité de l'UE à l'échelle mondiale, à favoriser l'émergence d'une économie résiliente, verte et numérique** et à **ancrer les valeurs démocratiques dans les applications technologiques.** Ce qui passe notamment par une influence renforcée au sein des principales institutions internationales de normalisation.

La **FIEEC soutient pleinement ces orientations** qui répondent aux attentes des industriels. La normalisation doit en effet apporter un soutien actif aux priorités industrielles de l'UE. Et pour cela, rendre la **gouvernance** des organismes de normalisation européens **plus représentative des intérêts européens** et **plus inclusive**, notamment vis-à-vis des PME qui représentent 80% des entreprises de nos filières et des start-ups. Mais également se positionner dans une véritable démarche de collaboration entre partenaires européens, en soutenant l'innovation et la recherche et en encourageant les actions de formation pour renouveler l'expertise.

NOUVELLES RELATIONS EUROPE / ÉTATS-UNIS

Une « Task Force » au service du dialogue transatlantique

En septembre 2021, l'Union européenne et les Etats-Unis ont inauguré un **Conseil pour le commerce et les technologies** (ou TTC pour « Trade and Technology Council »), symbole de ce que devraient être les nouvelles relations entre les deux parties. L'objectif est de faciliter le commerce, d'accroitre les investissements, de développer des normes compatibles, de favoriser l'innovation et de renforcer le leadership technologique et industriel des deux partenaires.

On sait désormais que, d'un point de vue commercial, la politique de l'exécutif américain en place n'est pas si différente de celle de l'ère Trump. Certes, il y a un changement de style et le dialogue est plus serein, mais les intérêts américains restent en tête des préoccupations de Joe Biden. Le slogan « America First » a encore de beaux jours devant lui... C'est pourquoi, il faut profiter de chaque passerelle permettant aux entreprises européennes et américaines de s'exprimer. Le TTC en fait partie, même si les participants directs restent les administrations : Commission européenne et US Trade Representative.

Mais l'Europe a fait le choix de créer un espace TTC sur sa plateforme « Futurium » destinée aux Européens qui souhaitent débattre des politiques de l'UE (ONG, cercles de réflexion, fédérations, entreprises...). La FIEEC a donc la **possibilité de s'exprimer sur un certain nombre de thèmes stratégiques pour nos secteurs** dans le cadre ce dialogue transatlantique.

Le TTC a identifié une **dizaine de sujets majeurs** : normes technologiques, climat et technologies propres, chaînes d'approvisionnement sûres, sécurité et compétitivité des TIC, gouvernance des données et plateformes technologiques, utilisation abusive de technologies, contrôles à l'exportation, filtrage des investissements, promotion de l'accès des PME aux outils numériques, défis du commerce mondial. Au travers de sa commission internationale et de sa commission technique, la FIEEC a décidé de s'impliquer dans plusieurs de ces groupes de travail : **contrôles des exportations, surveillance des investissements et défis du commerce mondial et normes technologiques**. A noter que notre fédération européenne Orgalim est aussi présente dans tous les groupes de travail.

Afin de coordonner les contributions de la FIEEC, un comité de pilotage est créé sous la **présidence de Bernard Hagège**, vice-président du syndicat ACSIEL (alliance électronique) et dirigeant de la société ATEMATION regroupant les présidents des commissions et certains permanents de la fédération.

Quelques points majeurs à transmettre à la Commission européenne ont d'ores et déjà été identifiés, comme celui de l'**extraterritorialité des lois étrangères**, sous-entendu américaines, qui mérite d'être abordé dans le cadre du groupe sur le contrôle des exportations. « *Je suis ravi de la création de cette Task Force FIEEC sur les relations transatlantiques* » poursuit Bernard Hagège, qui a vocation à perdurer au-delà des axes abordés par le TTC, comme la sécurité énergétique par exemple.

> **Le lancement du Trade and Technology Council se veut beaucoup plus précis, sécuritaire et stratégique, afin de répondre aux tensions internationales sources de crises imprévisibles.**
>
> *Bernard Hagège,*
> *Président du Comité de pilotage de la FIEEC*

PRÉSIDENCE FRANÇAISE DU CONSEIL DE L'UE
Vers la refondation d'une Europe industrielle souveraine

Dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE), la FIEEC a développé une plateforme de propositions à l'attention des principaux décideurs et acteurs engagés pour relever les grands défis sociétaux liés aux transitions énergétique et numérique.

L'ensemble de ces propositions visent à faire de l'Europe le moteur de ces transitions, en permettant à l'industrie française et européenne de développer les conditions d'un leadership au niveau mondial. Parmi ces propositions, on retrouve la question de la surveillance du marché, la loyauté des échanges, une « better regulation », le plan de relance de l'Union européenne, le soutien à l'innovation et aux secteurs européens stratégiques ou encore les enjeux de mobilité durable ou de bâtiment sobre et connecté.

Cette plateforme a été adressée à l'ensemble de nos partenaires et de nombreux rendez-vous institutionnels ont été réalisés avec le Ministère de l'Économie, le Ministère des Affaires étrangères et européennes, le Secrétariat général des affaires européennes, des députés européens, la Présidence du Conseil européen, etc.

Par ailleurs, la FIEEC a organisé avec son homologue allemand le ZVEI un webinaire sur les priorités de la PFUE le 8 mars dernier avec la participation de Mme Caroline MISCHLER, Cheffe de la Mission européenne et internationale de la DGE, et M. Marc JAMET, Directeur des politiques industrielles européennes à la DGE, pour échanger sur les grands dossiers européens qui intéressent notre profession.

Accédez au Livret de Propositions de la FIEEC sur la Présidence française de l'Union européenne sur le site de la fédération.

Carnet

MARIE-PIERRE LE STRAT

Nouvelle Présidence du GIL

Marie-Pierre Le Strat a été élue Présidente du GIL-Syndicat du luminaire en juillet dernier pour un mandat de 2 ans.

En tant que PDG puis présidente de la société JP RYCKAERT pendant de nombreuses années, Marie-Pierre Le Strat a exercé depuis 2001 les fonctions d'administratrice, trésorière, Présidente et Vice-présidente du GIL, en assurant la représentation au sein de la FIEEC notamment.

Elle a salué le remarquable travail de renforcement du GIL accomplit par son prédécesseur, Bernard Alfandari, et rappelé son souhait d'inscrire son action dans sa continuité et tout particulièrement d'œuvrer pour unifier la filière en valorisant l'implication du GIL dans LUMEN & LUX et dans « FOCALES, forum de la lumière durable ». Elle souhaite que le GIL intensifie ses actions pour créer des collaborations et échanges entre ses membres et tout particulièrement les fabricants de l'hexagone.

En 2014 Marie-Pierre Le Strat reçoit la médaille de la Légion d'Honneur, sur recommandation de Madame Sylvia Pinel, alors ministre de l'Artisanat.

PHILIPPE LE GRAND

Nouvelle Présidence d'INFRANUM

9 ans après sa création, la Fédération a changé de présidence en décembre dernier,. Philippe Le Grand, co-fondateur de celle-ci avec Etienne Dugas, lui succède avec un taux de participation record de 75%.

A 49 ans, Philippe Le Grand est Vice-président du Groupe Nomotech. Après 7 ans consacrés à l'aménagement numérique des territoires au sein du Conseil départemental de la Manche, Philippe Le Grand a créé et dirigé pendant 5 ans Manche Numérique, le premier syndicat mixte départemental d'aménagement numérique des territoires.
Philippe Le Grand est l'un des 6 fondateurs d'InfraNum. Trésorier et Vice-président, et a eu l'occasion de participer à l'évolution de la Firip vers InfraNum ainsi qu'à la défense des intérêts de la filière. Il déclare « ***Etienne Dugas aura à jamais marqué l'histoire de notre filière. Président exemplaire, il a donné de son temps et de son énergie sans compter pour la défense des intérêts collectifs. Il a contribué à la réussite du plan France Très Haut Débit, à l'émergence d'un Comité Stratégique de Filière et a toujours su conjuguer ambition et pragmatisme dans ses décisions. La reconnaissance que lui ont manifesté les membres d'InfraNum à l'occasion de ce renouvellement de Conseil d'Administration est amplement méritée. Je tâcherai de m'inspirer de son exemple et de me montrer digne de son héritage.*** »
A côté des nombreux travaux encore ouverts du plan France Très Haut Débit, InfraNum continuera de se mobiliser sur les opportunités pour la filière avec notamment la 5G, l'émergence des territoires durables et connectés, le développement du marché entreprise et la performance des entreprises de la filière à l'international.

SANDRINE BEAUFILS

Nouvelle délégation générale chez Acsiel

En fin d'année dernière, Sandrine Beaufils a rejoint Acsiel Alliance Électronique, l'organisation professionnelle de l'industrie des composants électroniques, du test et mesure et des équipements et consommables pour l'industrie électronique, en tant que déléguée générale adjointe.

Sandrine Beaufils a passé les 9 dernières années en tant que responsable communication de WIKA Instruments, une entreprise spécialisée dans les instruments de mesure de pression, de température, de niveau et de débit. « ***Déjà familiarisée avec le monde industriel, elle saura apporter au syndicat son œil de communicante afin de promouvoir la filière électronique auprès de l'ensemble des acteurs du domaine*** », soulignent le président d'Acsiel Jean-Luc Estienne et son ancien délégué général Gilles Rizzo.

Acsiel – Alliance Electronique, est née de la fusion d'Acsiel, du GFIE et du Simtec le 1er janvier 2016, compte 160 adhérents pour 120 000 salariés réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 8 milliards d'euros. L'alliance rassemble les acteurs des composants, des systèmes, du test, de la mesure et des équipements, consommables et services pour l'Industrie Électronique. Acsiel – Alliance Électronique est membre de la FIEEC.

Place aux partenaires

« Ampère 200 ans »

Une action collective pour créer « l'étincelle » auprès de la jeunesse

Le nom « **ampère** » vit et existe aujourd'hui à travers le monde. Mais de qui s'agit-il ?
André-Marie Ampère est un savant à l'origine des **découvertes fondamentales en électricité** qui ont marqué l'histoire des sciences, et favorisé l'essor de l'industrie et du confort matériel dont nous bénéficions tous aujourd'hui. Ces lois fondamentales de l'électricité ont conduit, entre autres, au développement du **moteur électrique** et à **l'électro-aimant**.
Avec la substitution progressive d'une énergie d'origine fossile vers une énergie renouvelable et décarbonée, ces avancées sont **au cœur du défi de la transition énergétique** et des innovations à développer et mettre en œuvre pour apporter des solutions au changement climatique.

L'année 2020 a été celle du **200ème anniversaire de la découverte des lois de l'Électrodynamique**. Pour rendre hommage à André-Marie Ampère, à l'origine de ces découvertes, les communautés scientifiques, industrielles et éducatives se sont associés autour de la **commémoration « Ampère 2020 »**.

La **SEE**[1], par sa vocation et sa légitimité de société savante dans le domaine de l'Électricité, et la **SAAMA**[2] ont tout naturellement accompagné en faveur des sciences et des techniques, afin de redonner à l'électricité une image attractive.

Cette démarche - à laquelle la FIEEC est associée - est placée sous le Haut Patronage de Madame Frédérique Vidal, Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et parrainée par Gérard Mourou, Prix Nobel de physique 2018. Elle est pilotée par le **Comité national Ampère 200** ans composé de représentants institutionnels et industriels.

Compte-tenu des contraintes sanitaires des derniers mois, cette commémoration est amenée à **se poursuivre en 2022**. Au-delà de la reconnaissance des talents et de l'œuvre d'Am¬père, elle s'est résolument orientée vers une **action collective tournée vers la jeunesse** pour faire connaitre les métiers de l'électricité et promouvoir ces filières techniques.

Autour de la SEE et de la SAAMA, le Comité national Ampère 200 ans rassemble des associations et organisations professionnelles comme la FIEEC[3], le Gimelec[4] l'IESF[5], le SERCE[6], la SFP[7] ou l'UFE[8] impliquées dans des **actions de valorisation des sciences et techniques** déclinées sur les **territoires**.

Ainsi que de nombreux partenaires comme les Unions de professeurs de physique-chimie ou de classes prépara¬toires scientifiques, ou encore l'Inspection générale de l'Education et de la jeunesse.
Cette initiative doit conduire à :

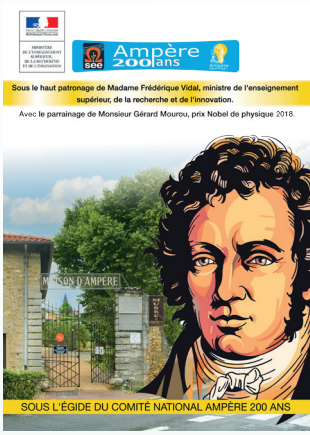

- Faire renaître la **notoriété d'Ampère** en partageant ses talents de découvreur et d'inventeur.
- Valoriser l'**électricité, vecteur d'énergie et d'informations**, dont l'usage reste déterminant face aux enjeux climatiques dans un grand nombre de secteurs.
- **Susciter des vocations chez les jeunes**, en faisant découvrir les métiers d'avenir de l'électricité.

Dans cette optique, l'**action « Journée des métiers de l'électricité »** qui se poursuit en 2022 est tournée vers les collégiens, lycéens, étudiants, enseignants avec leurs classes et les parents pour faire connaître les métiers de l'électricité, les débouchés et les secteurs en recherche d'emplois ou de formations.

Enfin, cette commémoration devrait prendre fin à Lyon en juin 2022 avec deux événements respectivement les 4 et 5 juin, un festival et une création théâtrale au Musée Ampère, et le 13 juin avec une série de conférences commémoratives sur *« Ampère et l'électricité aujourd'hui et demain »* dans le grand Salon de la Préfecture auquel Gérard Mourou s'associera.

Retrouvez toutes les informations utiles sur ampere200ans.fr.

1 Société de l'Electricité, de l'Electronique et des technologies de l'information et de la communication
2 Société des Amis d'André-Marie Ampère
3 Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication
4 Groupement des entreprises de la filière électronumérique française
5 Ingénieurs et Scientifiques de France
6 Les entreprises de la transition énergétique et numérique
7 Société Française de Physique
8 Union Française de l'Electricité

Agenda

DE MARS À JUIN 2022

FOIRE DE PARIS 2022

Après deux ans d'absence liée au contexte sanitaire, le Gifam sera de retour à la Foire de Paris. Au programme : conférences et ateliers pratiques autour de l'entretien des appareils électroménagers. La Foire de Paris accueillera la seconde édition du Prix Gifam de la Consommation Responsable.

Ouvert à l'ensemble des fabricants d'appareils électroménagers, ce concours sera l'occasion de récompenser les produits pour leurs caractéristiques en matière de **respect de l'environnement, durabilité, recyclabilité.**

Pour en savoir plus cliquez-ici.

14 MARS 2022

NOUVEAU RÈGLEMENT DU DM : OÙ EN EST-ON ?

Maison de la chimie & distanciel
10h – 17h

Le règlement (UE) 2017-745 relatif à la mise sur le marché des dispositifs médicaux (DM) est entré en application le 26 mai dernier. Presqu'un an après, quels sont les constats des entreprises et des autorités ? Quelles propositions harmonisées doivent être envisagées ?

Pour en savoir plus cliquez-ici.

29 MARS 2022

FUTUR DE L'IA POUR LE DISPOSITIF MÉDICAL : DE L'ARTICULATION ENTRE MDR & IA ACT

100% digital
9h30 – 11h45

Dans le cadre de la Présidence Française du Conseil de l'Union européenne, le Snitem organise avec ses partenaires européens MedTech Europe et Cocir un colloque consacré à l'articulation entre le règlement des dispositifs médicaux et celui - à venir - dédié à l'intelligence artificielle.

Pour en savoir plus cliquez-ici.

14 AVRIL 2022

CLUB DE L'INNOVATION

Sur le thème du train à hydrogène

10 MAI 2022

JOURNÉE START-UP DU DISPOSITIF MÉDICAL

Cité des sciences et de l'industrie
9h30 – 17h30

Ouverte à l'ensemble des start-up liées à la Medtech et à leur écosystème, cette journée sera constituée de conférences et ateliers sur les parcours des start-up et leurs nombreux défis à surmonter, espaces innovation et emploi & compétences mais aussi RDV BtoB.

Pour en savoir plus cliquez-ici.

15 JUIN 2022

4EME ÉDITION DES RENCONTRES FFIE 2022 – L'E-ÉLECTRICITÉ ENSEMBLE

La 4e édition des Rencontres FFIE se tiendra dans l'auditorium du groupe SMA BTP, Paris 15. Sa thématique principale repose sur l'alliance du digital et de l'électricité. De nombreux intervenants experts, un économiste, des chefs d'entreprise ainsi que des animations vidéo sont au programme.

Pour vous inscrire cliquez-ici.

FIEEC

FÉDÉRATION DES INDUSTRIES ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES ET DE COMMUNICATION

Ils adhérent à la Fédération

ACR Syndicat

ACN Alliance pour la confiance numérique

acsiel Alliance Electronique

AFNUM Alliance Française des Industries du Numérique

e-VISIONS ensemble, toute la communication visuelle

FDME Fédération des Distributeurs de Matériel Électrique

gifam Le groupement des marques d'appareils pour la maison

GIL Syndicat du luminaire

GIMELEC

ENSEMBLE ignes DONNONS VIE AU BÂTIMENT

SIEPS

SIRMELEC Service & Maintenance de matériel électrique

SNESE Les fabricants d'électronique

LE DISPOSITIF MÉDICAL snitem Pour faire avancer la santé

ser Syndicat des énergies renouvelables

spap

SPDEI Syndicat professionnel de la distribution en électronique industrielle

SYCABEL

SYNDICAT DE L'ÉCLAIRAGE

SyM SYNDICAT DE LA MESURE Measurement Association

numeum Engager le numérique

Uniclima

Membres associés

FÉDÉRATION DES ASCENSEURS

FFIE FÉDÉRATION FRANÇAISE DES INTÉGRATEURS ÉLECTRICIENS

Ficam CINÉMA AUDIOVISUEL MULTIMÉDIA

InfraNum

SERCE Les entreprises de la transition énergétique et numérique

ENERJ MEETING
PARIS 2022

JOURNÉE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DU BÂTIMENT

31 MARS 2022

PALAIS BRONGNIART

0

CONSTRUIRE & RÉ•NOVER, OBJECTIF ZÉRO CARBONE

RÉGLEMENTATION, RETOURS D'EXPÉRIENCE & TENDANCES

Inscription gratuite sur :

enerj-meeting.com

Réservée aux architectes, ingénieurs, BET, maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Liberté Égalité Fraternité

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
Liberté Égalité Fraternité

Avec la participation de

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CSTB
le futur en construction

PLAN BÂTIMENT DURABLE

XPAIR

batiactu

Espace Hamelin
Centre d'affaires & services

VOTRE CENTRE D'AFFAIRES ET SERVICES **UNIQUE AU COEUR DE PARIS**

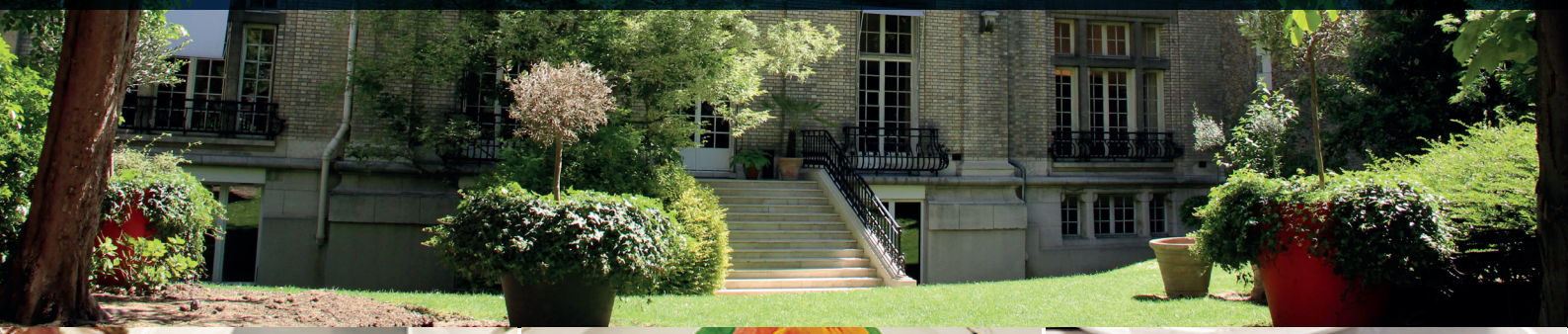

Venez rédecouvrir le plaisir d'ÊTRE ENSEMBLE DANS NOS ESPACES !

Vos événements en **présentiel** ou en **mix présentiel-distanciel**

Formations, meetings, assemblées générales, conseils d'administration, conférences thématiques, examens professionnels... Mais aussi... vos événements festifs, déjeuners et dîners, team building...

Une agence de **communication intégrée**

Organisation de vos évènements, conception et gestion de vos projets, suivi et accompagnement dans tous vos projets créatifs... tous supports – tous formats.

Nous vous accueillons de 7h30 à 20h30.
Parking à disposition à l'Espace Hamelin (tarif à l'heure ou mensuel)

Pour toute demande, rendez-vous sur le site www.espace-hamelin.fr
17, rue de l'Amiral Hamelin 75016 PARIS